



RAPPORT ANNUEL 2011-2012

Comptes annuels et consolidés

1^{er} avril 2011- 31 mars 2012



Table des matières

Rapport de gestion du Conseil d'Administration	3
Etats financiers sociaux de l'exercice 2011/2012.....	37
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	52
Etats financiers consolidés de l'exercice 2011/2012	55
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	91
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées.....	94



GECI Aviation
Base aérienne de Chambley
54890 Onville
RCS Briey 447 767 260

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comptes sociaux et consolidés - 31 mars 2012

Arrêté du 2 juillet 2013



SOMMAIRE

I. Présentation des Comptes Consolidés	5
I.1. Présentation générale – Activité et situation du Groupe GECI Aviation	5
I.2. Examen des comptes consolidés au 31 mars 2012	6
I.3. Situation financière	8
I.4. Perspectives d’avenir et évolution prévisible du Groupe	9
I.5. Activité en matière de recherche et développement	10
I.6. Facteurs de Risques	11
I.7. Evénements importants dans le groupe postérieurs à la clôture de l’exercice clos le 31 mars 2012	14
II. Présentation des Comptes Sociaux	15
II.1. Présentation générale – Activité et situation de la Société	15
II.2. Informations concernant les mandataires sociaux	19
II.2.1. Mandats et fonctions des mandataires sociaux exercées au cours de l’exercice clos	19
II.2.2. Rémunérations des dirigeants	22
II.2.3. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs	24
II.3. Actionnariat salarié et actions gratuites	24
II.4. Activités des filiales de la Société et des société contrôlées par la Société	24
II.5. Informations concernant le capital social	24
Annexes au rapport de gestion	25
Annexe 1 : Activité des Filiales	26
Annexe 2 : Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches au cours de l’exercice écoulé	27
Annexe 3 : Délégations en cours de validité accordées par l’assemblée générale au conseil d’administration dans le domaine des augmentations de capital	28
Annexe 4: Information sur l’actionnariat et l’évolution du cours de bourse	30
Annexe 5: Tableau des Filiales et Participations	33
Annexe 6 : Communiqué relatif aux honoraires de commissaires aux comptes	34
Annexe 7 : Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	35
Annexe 8 : Prises de participation significatives et prises de contrôle	36



Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions légales et statutaires,

- pour vous rendre compte de l'activité du groupe et de la société GECI Aviation au cours de l'exercice écoulé,
- pour soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés de cet exercice et l'affectation du résultat,
- pour vous informer des perspectives d'avenir,
- et pour délibérer sur les points à l'ordre du jour et soumettre à votre approbation le texte des résolutions.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées, et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

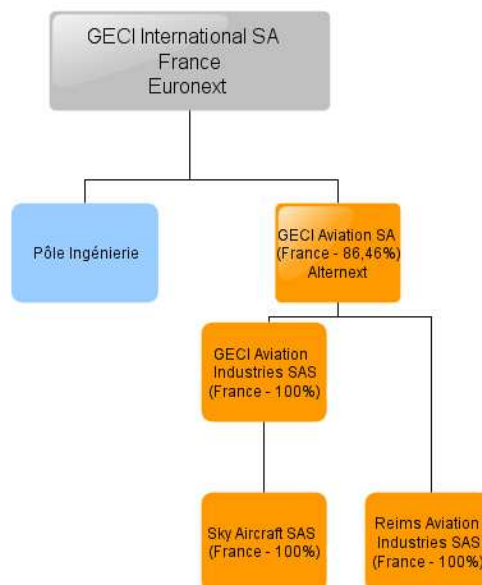
I. Présentation des Comptes Consolidés

I.1. Présentation générale – Activité et situation du Groupe GECI Aviation

La société GECI Aviation (ci-après la « Société ») est une filiale du groupe GECI International, groupe de conseil et développement en ingénierie de haute technologie qui, fort de son expertise dans le domaine aéronautique et de sa connaissance des marchés internationaux, a décidé d'adjoindre une activité d'avionneur à son activité historique.

Le pôle Aviation du Groupe GECI International, organisé autour de la société holding GECI Aviation, est désormais recentré sur une société dédiée à la construction aéronautique : Reims Aviation Industries qui produit l'avion F-406.

La société Sky Aircraft, qui portait le projet Skylander SK-105, a fait l'objet d'une liquidation judiciaire le 16 avril 2013, ce qui est détaillé au paragraphe I-4 et I-7.





I.2. Examen des comptes consolidés au 31 mars 2012

I.2.1. Informations chiffrées

<i>En K€</i>	31-mars-12 (12 mois)	<i>Sept-Mars</i> 2012 (6 mois)	<i>Avril-Sept</i> 2011 (6 mois)	31-mars-11 (12 mois)
Chiffre d'affaires	6 273	4 554	1 719	7 322
Autres Produits	472	(13 509)	13 981	23 469
Charges	(54 468)	(34 987)	(19 481)	(36 057)
Résultat opérationnel courant	(47 723)	(43 942)	(3 781)	(5 267)
<i>Dont SkyAircraft et Geci Aviation Industrie</i>	(36 943)	(35 430)	(1 512)	(1 268)
<i>Dont Reims Aviation Industries</i>	(10 251)	(8 279)	(1 972)	(3 539)
<i>Dont Holding</i>	(530)	(233)	(297)	(460)
Résultat net part du Groupe	(97 291)	(93 266)	(4 025)	(5 834)
CAPITAUX PROPRES (Groupe)	(88 416)	(88 416)	4 777	8 670
Actif immobilisé Skylander	-	-	65 580	53 485
Endettement net	57 414	57 414	40 573	29 100
Disponibilités et assimilés	541	541	386	189

Note sur les informations chiffrées :

L'abandon du programme « Skylander » a eu pour effet la désactivation totale des frais de développement qui y sont rattachés (soit 52 M€), qui sont constatés en autres charges opérationnelles sur l'exercice clôturé au 31 mars 2012. Les dépenses de l'exercice 2011/2012, soit 36,5 M€, sont constatés en coûts directs.

I.2.2. Modalités de présentation

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS publié par l'*International Accounting Standards Boards* (IASB) tels qu'approuvés par l'Union Européenne. Depuis cet exercice, les conditions d'application de la norme IAS38 ne sont plus réunies à la date du 31 mars 2012, compte tenu de la liquidation de la société Sky Aircraft décidée en avril 2013. En conséquence, la totalité des frais de développement du programme Skylander a été désactivée et a fait l'objet d'une constatation en coûts directs pour les charges de l'exercice 2011/2012 (soit 36,5 M€) et en autres charges opérationnelles pour le montant des frais de recherche et développement activés à l'ouverture de l'exercice 2011/2012 (soit 52 M€).



I.2.3. Eléments inhabituels

La liquidation judiciaire de Sky Aircraft le 16 avril 2013, société du groupe GECI Aviation a pour effet la dépréciation de l'ensemble des actifs relatifs à cette société dès le 31 mars 2012.

I.2.4. Chiffre d'affaires

Sur l'exercice 2011/2012, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 6 273 K€, réalisé exclusivement, par Reims Aviation Industries.

Reims Aviation Industries conçoit et assemble le F-406, un avion bi-turbopropulseurs (bi-turbines) d'une capacité de 2 pilotes et 12 passagers sur un site unique (administration, équipes techniques et de R&D, production) situé sur l'aérodrome de Reims Prunay (51), en France.

Conçu comme une solution économique, flexible et polyvalente dans des conditions opérationnelles difficiles, le F-406 est bien adapté dans sa version « Commuter » au transport de passagers et de fret. La société s'est aussi imposée par son savoir-faire en matière d'intégration de systèmes de haute technologie et propose dans son catalogue, plusieurs versions « Missions » spécialisées dans la surveillance aéroportée. Ce sont ces versions « Missions », plus sophistiquées que la version « Commuter », qui représentent la majorité des appareils livrés sur les cinq dernières années.

Reims Aviation Industries, qui compte 74 salariés, propose à ses clients une personnalisation complète des avions F-406 du départ de la fabrication à la livraison du vecteur.

La répartition du chiffre d'affaires de Reims Aviation Industries par secteur d'activité est la suivante :

Répartition CA Aviation (K€)	F12 (2011-12)		F11 (2010-11)		F10 (2009-10)		2009-2010 (15 mois)	
France	909	14%	1 323	18%	4 950	65%	1 657	18%
Union Européenne	2 680	43%	375	5%	573	7%	838	9%
Autres Zones	2 684	43%	5 580	77%	2 139	28%	6 826	73%
Total Consolidé	6 273	100%	7 278	100%	7 662	100%	9 321	100%

Répartition CA Aviation (K€)	F12 (2011-12)		F11 (2010-11)		F10 (2009-10)		2009-2010 (15 mois)	
Vente avions neufs	2 602	41%	3 274	45%	3 454	45%	4 574	49%
Vente avions rétrofités	0	0%	0	0%	758	10%	213	2%
SAV et pièces	3 445	55%	3 769	52%	3 209	42%	4 194	45%
Prestations heures de vol	226	4%	235	3%	241	3%	340	4%
Total	6 273	100%	7 278	100%	7 662	100%	9 321	100%

I.2.5. Informations Sectorielles

Conformément à la norme IFRS 8 « secteurs opérationnels », le Groupe ne considère qu'un seul secteur d'activité, la conception et la production d'avions bi-turbopropulseurs légers.



I.2.6. Résultat opérationnel courant

	Activité Aviation	
	2011/2012	2010/2011
Chiffre d'Affaires	6 273	7 322
Autre Produits courants	472	23 469
Coûts Directs	-46 918	-30 139
Marge sur couts directs	N/A	N/A
%Chiffre d'affaires		
Frais Généraux	-7 549	-5 919
%Chiffre d'affaires		
Résultat Opérationnel Courant	-47 723	-5 267
%Chiffre d'affaires	N/A	N/A

Le résultat opérationnel courant de l'activité Aviation s'élève à -47,7 M€ au 31 mars 2012.

Ce résultat opérationnel comprend une perte opérationnelle de -10,3 M€ pour Reims Aviation Industries et -36,9 M€ pour Sky Aircraft. Les conditions d'activation des frais de développement du programme « Skylander » ne sont plus réunies, la perte constatée sur l'année correspond aux coûts engagés sur l'exercice pour l'avancement du programme.

I.2.7. Résultat net

Le résultat du Groupe de l'exercice 2011/2012 ressort déficitaire pour 97,3 M€ contre un déficit sur l'exercice précédent de 5,9 M€. Ce résultat est dû en grande partie à la désactivation des frais de développement du programme « Skylander », tant ceux antérieurement activés que les charges de l'exercice.

I.3. Situation financière

Les capitaux propres consolidés au 31 mars 2012 s'élèvent à (88 416) K€.

Endettement :

Au 31 mars 2012, les dettes financières s'élèvent à 57 955 K€, et les liquidités s'élèvent à 541 K€. Les emprunts s'élèvent à 57 955 K€ contre 29 288 K€ au 31 mars 2011. Ils comprennent principalement 28 778 K€ d'avances conditionnées OSEO et d'aide financière régionale (contre 15 768 K€ au 31 mars 2011) et 27 314 K€ de comptes courants d'actionnaires, contre 12 773 K€ au 31 mars 2011.

Trésorerie : Le Groupe dispose au 31 mars 2012 de disponibilités pour un montant de 541 K€.

En outre, le Groupe doit faire face à un passif échu estimé à environ 6 M€ au 30 avril 2013 (chiffre non audité), principalement constitué de dettes fournisseurs et de dettes fiscales et sociales.

Les premières négociations menées avec les principaux créanciers du Groupe sont en cours et doivent permettre de diminuer la dette globale ou, à minima, d'en étaler le remboursement dans des conditions supportables pour le Groupe. Néanmoins tant que tous les accords définitifs sur les réductions de dettes ou sur leur rééchelonnement ne sont pas finalisés, le groupe GECI Aviation ne peut se prononcer de façon certaine, sur la continuité d'exploitation au-delà du 31 mars 2013.



I.4. Perspectives d'avenir et évolution prévisible du Groupe

Reims Aviation Industries

La société a remporté le 5 juillet 2010, en partenariat avec Cassidian Electronic, un appel d'offres des douanes françaises portant sur l'équipement de huit avions King Air 350 Beechcraft. Ce contrat portant sur 8 avions représente un CA potentiel de 6,6M€ (pour un montant initial de 5,5 M€ en raison de travaux complémentaires pour 1,1 M€). A ce jour, quatre de ces 8 avions ont été affermis, pour un montant de 4,3 M€.

D'autre part, un marché en conditions opérationnelles de ces avions pendant leur phase d'intégration est en cours de finalisation.

Plusieurs autres commandes d'avions (6) sont en discussion portant sur les exercices 2013 et 2014.

La société subit une situation de trésorerie tendue avec quelques difficultés à respecter ses délais et un choix dans les dépenses afférentes aux différents programmes en cours

Ainsi priorité a été allouée à l'avancement de l'avion SN98 au détriment parfois de l'activité pièces détachées, consommatrice de trésorerie.

Programme d'avancement de l'avion 98 qui de plus a été ralenti par des modifications des KA350 apportées par les douanes, engendrant :

- Un ralentissement global du programme et une refonte totale de la logique de développement.
- La génération d'un montant de 2M€ de travaux supplémentaires, principalement en charge d'études, pour prendre en compte les conséquences de ces modifications.

Les essais de validation effectués en décembre 2012 ont permis de valider la partie SURMAR du système de mission (SURMAR en juillet 2013 et POLMAR en décembre 2013)

Un avenant conséquent devrait être affermi en juin 2013 pour un montant de 2M€.

Concernant l'avion SN98, il est terminé et peint et la campagne d'essai en vol est commencée depuis mi-mai 2013. La livraison est prévue pour juillet 2013, La caution bancaire ayant été prolongée jusqu'en aout 2013.

Concernant les activités de support, le chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice 2012-2013 sera limité eu égard aux arbitrages de trésorerie. Pourtant, la société a remporté une commande d'environ 200K€ pour la mise en place d'un trou photo dans l'avion SN94 et une prise de commande de 1,7M€ a été effectuée en décembre 2012 portant sur la remise en vol du SN92 libyen.

Concernant la location du SN13, elle a pris fin, le client ayant perdu le marché de surveillance des sites d'essais. Le SN13 a finalement été vendu pour 500 K€ en mai 2013 à Cassidian.

Pour apporter à la société les fonds nécessaires à son développement, des discussions sont en cours avec des institutions régionales et/ou bancaires et/ou des partenaires industriels extérieurs.

Prospection commerciale

Outre l'activité récurrente de réponse aux consultations "courantes" principalement axées sur des solutions de surveillance maritime, des prospections actives ont été menées vers plusieurs zones:

- Russie : Mission à Ulianovsk fin Aout 2012 à l'occasion de leur salon aéronautique
- Chine : Mission à Chengdu en septembre 2012 à l'occasion de la foire de l'ouest
- Afrique du Sud
- Angola
- Guinée équatoriale
- Gabon

Autant de contacts ayant réaffirmé l'existence d'un marché potentiel important pour le F406 dans les années à venir.



Operations de Due Diligence:

Plusieurs opérations de due diligence sont en cours avec des acquéreurs potentiels et/ou des institutions bancaires en vue d'apporter à la société les moyens de son re déploiement.

Sky Aircraft SAS

Faute d'avoir réuni à temps un tour de table susceptible d'apporter les fonds nécessaires à la poursuite du programme Skylander, nonobstant les efforts et investissements consacrés par le Groupe, aidé par la région Lorraine, la société Sky Aircraft a été placée en redressement judiciaire le 4 octobre 2012, convertie en liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Briey le 16 avril 2013.

Les conséquences de cette liquidation consistent en :

- la désactivation des frais de développement du programme Skylander, et la provision d'un certain nombre de litiges dans les comptes consolidés
- la comptabilisation de provision sur les titres de participation et les créances liées à cette filiale (comptes courants et comptes clients) dans les comptes sociaux des filiales concernées

1.5. Activité en matière de recherche et développement

Le Groupe a mis en place ces dernières années et poursuit un processus de ré-industrialisation afin de réaliser une maquette numérique de l'avion F-406 :

- modélisation, numérisation et vectorisation des plans papier sur le logiciel de référence «Catia V5»,
- modélisation et numérisation des pièces primaires,
- optimisation des processus d'assemblage,
- uniformisation des matériaux,
- standardisation des pièces primaires, des logiques d'intégration systèmes, etc.

L'objectif final est :

- de rendre les évolutions ultérieures de l'appareil plus simples à réaliser,
- d'augmenter le nombre de structures qui pourront être sous-traitées,
- de déléguer au maximum l'assemblage de l'ensemble des structures à des sous-traitants.

Reims Aviation Industries pourra donc se focaliser uniquement sur l'assemblage final du F-406 et augmenter sa capacité de production, tout en diminuant ses coûts.

Pour mener à bien ces modernisations et innovations, GECI Aviation a mobilisé d'importants moyens humains (ingénieurs et techniciens de recherche) et matériels (calculateurs, banc-test, outils de conception, de modélisation et de simulation...).

Par ailleurs, dans les années 2007 à 2008, la Société avait engagé un programme pluriannuel de développement concernant le processus de mise en fabrication du F-406 et plus particulièrement les gammes de fabrication et outillages spécialisés y afférant. Le montant brut activé au bilan s'élève à 2 457 k€.

Les frais de R&D du F-406 lors des dernières années ont été les suivants :

En k€	2007	2008	2009/10	2010/11	2011/12
Frais R&D activés	1 524	933	-	-	-
Frais R&D passés en charge	685	-	-	131	-
Total	2 209	933	-	131	-



I.6. Facteurs de Risques

I.6.1. Risques liés à l'activité de la Société

La Société étant devenue une holding, les risques présentés ci-après concernent principalement ses deux filiales opérationnelles qu'elle consolide.

a) Risques liés au marché et à la concurrence

Le marché dans lequel évolue le Groupe est celui des avions bi-turbopropulseurs légers de 9 à 25 places ; dont la flotte actuelle est d'environ 12000 appareils au plan mondial. Sur les 20 prochaines années, la Société estime qu'il y a un besoin de produire environ 11000 nouveaux appareils.

La plupart des avionneurs qui étaient présents sur ce marché l'ont quitté ces trente dernières années, soit, comme Embraer, en migrant vers des appareils de plus grande taille et/ou utilisant la technologie des moteurs à réaction, soit en disparaissant ou en abandonnant cette activité (Fairchild-Dornier, Fokker, British Aerospace, Shorts).

Le marché du F-406, produit par Reims Aviation Industries, est celui des avions bi-turbopropulseurs légers, à usage « missions ». Il est pour le moment assez peu concurrentiel. Les appareils présents sur le marché apparaissent soit :

- dans une gamme de prix et de taille supérieure (Do 228, PZL M28),
- de conception trop ancienne (Defender D4000),
- mal adaptés à la surveillance maritime en raison de leur moteur unique (PC 12 et PC 6 de Pilatus et Caravan C208) ou de leur cabine pressurisée (King Air B200 et B350, de la société Hawker Beechcraft) qui pose des problèmes de vol en basse altitude au-dessus de la mer et de modification du fuselage pour installer des équipements spécifiques.

La Société considère que le seul concurrent crédible est la société américaine Hawker Beechcraft, mais dont les appareils sont jugés par la Société nettement plus coûteux à l'achat et à l'utilisation, et moins adaptés à la surveillance aérienne en basse altitude, que le F-406.

L'entrée d'un nouvel acteur sur le marché des turbopropulseurs nécessiterait un investissement financier de près de 100 M€ pour un avion type F-406, estimations prudentes de la Société, pour le développement, les prototypes, les essais, la certification de l'avion, la mise en place de l'outil industriel, les fonds de roulement et l'effort commercial initial. Cela constitue une barrière à l'entrée relativement forte.

La taille à moyen et long terme des marchés du F-406 est un facteur de risque potentiel.

b) Risques liés aux fournisseurs ou aux technologies utilisées

Pour Reims Aviation Industries, la société n'a pas identifié de technologie critique qui ne soit requalifiable dans des délais compatibles avec les objectifs des programmes.

c) Risques de pénalités et de dépassement de coûts sur certaines commandes

L'activité de constructeur aéronautique conduit à prendre des engagements vis-à-vis de certains clients, en matière de coûts et de délais. Les aléas pouvant survenir pendant la période relativement longue, allant de la signature d'une commande à la livraison de l'appareil, peuvent générer des retards ou des surcoûts si les engagements de délai de livraison et de qualité ne sont pas respectés.

A titre indicatif, il est précisé que Reims Aviation Industries a comptabilisé, au cours des 3 derniers exercices clos, des charges relatives à des pénalités de retard (dépenses effectives ou provisionnement pour risque futur) d'un montant de respectivement de 27 093 € (2009-10) et 47 230€ (2010-11), et 64 547€ (2011-2012).



d) Risque d'annulation ou de report

Le risque d'annulation ou de report est inhérent à tous les appels d'offre et non pas spécifique à ceux auxquels répond GECI Aviation ou ses filiales. L'industrie aéronautique est notoirement caractérisée par des cycles de décision longs et un fort aléa relatif à la réalisation de prises de commandes.

La clientèle des avions F-406 est constituée d'entités étatiques ou semi-étatiques, et d'opérateurs privés de flottes aériennes. De par l'importance des enjeux financiers et la nature de ces entités, le processus de décision d'une commande est généralement de plusieurs mois, est parfois influencé par des considérations nationales et politiques.

Par ailleurs, le rythme des commandes d'avions présente des tendances cycliques liées, non seulement à l'évolution du trafic aérien elle-même liée à l'évolution des conditions économiques, mais également au rythme de vieillissement et de renouvellement des flottes d'avions, ainsi qu'aux décisions d'équipements et à la capacité financière des compagnies aériennes et des opérateurs. La Société estime que les cycles peuvent affecter son niveau d'activité et donc à terme sa situation financière.

Globalement, la Société n'est pas exposée à un risque industriel ou commercial particulier, autre que celui des autres sociétés de construction aéronautique.

I.6.2. Risques financiers

a) Risque de taux

L'endettement de GECI Aviation est issu pour l'essentiel de l'activité Skylander, qui a fait l'objet d'un apport partiel d'actifs à GECI Aviation le 16 février 2010. La structure d'endettement est présentée ci-dessous.

Les avances conditionnées Oséo portent intérêt à hauteur de 5,99%, les avances AFR (aides à finalité régionale) ne portent pas intérêt. Le taux de compte courant de l'actionnaire pour l'exercice a été de 4,05%. Les autres dettes sont des dettes à taux fixes. Dans ces conditions, l'exposition au risque de taux se limite aux disponibilités et assimilés.

Dans ces conditions, GECI Aviation estime actuellement être peu exposée au risque de taux.

En k€	Mars.12				Mars.11
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	Total
Compte-Courant actionnaires	27 314		27 314		12 773
Autres dettes financières	224	112	112		298
Avances remboursables (OSEO ...)	28 778	6 846	15 936	5 996	15 768
Dettes de crédit-bail	325	122	203		442
Mobilisation de créances CIR	1 310	0	1 310		0
Découverts et autres	4	4			7
Dettes financières	57 955	7 084	44 875	5 996	29 288
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>7 084</i>	<i>7 084</i>			<i>214</i>
<i>dont long terme</i>	<i>50 871</i>		<i>44 875</i>	<i>5 996</i>	<i>29 074</i>
Disponibilités et assimilés	-541	-541			-189
Endettement (Trésorerie) Net(te)	57 414	6 543	44 875	5 996	29 099

b) Risques de liquidité/trésorerie

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche de GECI Aviation pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation de la Société.



Les dettes financières du groupe à la date du 31 mars 2012 s'établissent à 58 M€ et sont détaillées en note 7 de l'annexe.

En outre, le Groupe doit faire face à un passif échu estimé à environ 6 M€ au 30 avril 2013 (chiffre non audité), principalement constitué de dettes fournisseurs et de dettes fiscales et sociales.

Les premières négociations menées avec les principaux créanciers du Groupe sont en cours et doivent permettre de diminuer la dette globale ou, à minima, d'en étaler le remboursement dans des conditions supportables pour le Groupe. Néanmoins tant que tous les accords définitifs sur les réductions de dettes ou sur leur rééchelonnement ne sont pas finalisés, le groupe GECI Aviation ne peut se prononcer de façon certaine, sur la continuité d'exploitation au-delà du 31 mars 2013.

Par ailleurs, le groupe a bénéficié d'avances reçues remboursables sur les ventes futures d'avions Skylander. Au 31 mars 2012, elles s'élèvent à 21,2 M€, provenant de la Région Lorraine.

La région Lorraine dans le cadre de l'implantation de la société Sky Aircraft et le développement du programme Skylander a accordé à la société SAS Sky Aircraft des aides : 9,1 M€ au titre de l'implantation en région Lorraine, remboursable dans le cas où la SAS Sky Aircraft quitterait la région ; 7,1 M€ au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion ; 5 M€ au titre d'une avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet. Dans le cadre des accords conclus avec le Conseil Régional de Lorraine, des engagements de remboursement avaient été donnés par GECI International pour ces 3 avances et par GECI Aviation pour la seule avance de 9,1 M€.

En décembre 2012, le payeur général de Lorraine a appelé GECI Aviation pour le remboursement de l'avance de 9,1 M€.

GECI Aviation a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision sur l'exercice 2011/2012 au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée entre le groupe et la Région.

Dans sa décision de ne pas provisionner le risque afférent aux remboursements éventuels des aides de la région, la société a pris en compte, outre les consultations faites auprès de ses conseils juridiques, la mainlevée accordée à GECI Aviation par la Région sur les Avis à tiers détenteurs pourtant diligentés par cette dernière, dès prise de connaissance des assignations lancées par GECI Aviation contre la Région Lorraine, pour non-respect de ses engagements.

Dans les comptes consolidés du Groupe et à la date du 31 mars 2012, ces avances consenties par la Région Lorraine sont inscrites en dettes à hauteur de 21,2 M€, du fait du maintien de la société Sky Aircraft dans le périmètre de consolidation, ainsi qu'exposé dans la note 2.3 de l'annexe des comptes consolidés de GECI Aviation.

c) Risques de crédit et/ou de contrepartie

GECI Aviation estime ne pas avoir aujourd'hui un risque de crédit ou de contrepartie significatif vis-à-vis d'un tiers. Le coût relativement important et le délai (six à dix huit mois, selon les cas) de fabrication d'un avion commandé par un client pourrait créer un risque de contrepartie vis-à-vis de ce client, notamment si une fraction significative du prix n'était payée qu'à l'achèvement ou après l'achèvement de la fabrication.

En réalité, pour toutes les commandes signées ces dernières années, les clients s'étaient engagés à verser des acomptes au fur et à mesure de l'avancement de la fabrication, correspondants aux coûts engagés par la Société, ce qui limite très fortement le risque de contrepartie. Les contrats fermes étant majoritairement signés avec des clients étatiques ou parapublics, le risque a été fortement réduit.

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.



d) Risque de change

L'exposition de GECI Aviation au risque de change est actuellement non significative.

La politique de la Société est, et restera, de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. L'essentiel des contrats clients passés et présents (ventes de F-406 neufs ou d'occasion après retrofit, prestations de service après vente ou d'heures de vol) ont ainsi été facturés en euro, ce qui réduit fortement le risque de change.

La Société envisage de mettre en place une politique de gestion stricte du risque de change, à la fois en réduisant l'exposition (compensation autant que faire se peut entre les ventes dans d'autres devises que l'euro et les achats dans ces mêmes devises, signature de contrats en dollars avec des sous-traitants même européens pour compenser les ventes en dollars, comme c'est la pratique chez d'autres constructeurs aéronautiques) et en ayant recours à des couvertures de change, certaines (ventes à terme) ou optionnelles pour éliminer le risque de change résiduel.

I.7. Evénements importants dans le groupe postérieurs à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2012

La société GECI Aviation Industries a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices clos en 2009, 2010, 2011 et 2012.

Une proposition de rectification a été signifiée pour un montant de 2 044K€ au titre de la TVA, dont 281K€ de majorations et amendes. Le groupe est en négociation avec l'Administration pour l'étalement de la mise en recouvrement de cette dette.

La société Sky Aircraft, filiale de GECI AVIATION qui portait le programme « Skylander » a fait l'objet d'une liquidation judiciaire ouverte le 16 avril 2013. Cette liquidation n'entraîne aucune conséquence sur Reims Aviation Industries.

Reims Aviation Industries subit une situation de trésorerie tendue avec quelques difficultés à respecter ses délais et un choix dans les dépenses afférentes aux différents programmes en cours

Ainsi priorité a été allouée à l'avancement de l'avion SN98 au détriment parfois de l'activité pièces détachées, consommatrice de trésorerie.

Programme d'avancement de l'avion 98 qui de plus a été ralenti par des modifications des KA350 apportées par les douanes, engendrant :

- Un ralentissement global du programme et une refonte totale de la logique de développement.
- La génération d'un montant de 2M€ de travaux supplémentaires, principalement en charge d'études, pour prendre en compte les conséquences de ces modifications.

Les essais de validation effectués en décembre 2012 ont permis de valider la partie SURMAR du système de mission (Surmar en juillet 2013 et POLMAR en Décembre 2013)

Un avenant conséquent devrait être affermi en juin 2013 pour un montant de 2M€.

Concernant l'avion SN98, il est terminé et peint et la campagne d'essai en vol est commencée depuis mi-mai 2013. La livraison est prévue pour juillet 2013, La caution bancaire ayant été prolongée jusqu'en août 2013.

Concernant les activités de support, le chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice 2012-2013 sera limité eu égard aux arbitrages de trésorerie. Pourtant, la société a remporté une commande d'environ 200K€ pour la mise en place d'un trou photo dans l'avion SN94 et une prise de commande de 1,7M€ a été effectuée en décembre 2012 portant sur la remise en vol du SN92 libyen.

Concernant la location du SN13, elle a pris fin, le client ayant perdu le marché de surveillance des sites d'essais. Le SN13 a finalement été vendu pour 500 K€ en mai 2013 à Cassidian.

Pour apporter à la société les fonds nécessaires à son développement, des discussions sont en cours avec des institutions régionales et/ou bancaires et/ou des partenaires industriels extérieurs.



II. Présentation des Comptes Sociaux

II.1. Présentation générale – Activité et situation de la Société

La société GECI Aviation est la société mère du groupe GECI Aviation, composé des sociétés GECI Aviation Industries, Sky Aircraft et Reims Aviation Industries. Elle assure la direction et la coordination d'ensemble du Groupe. Elle n'a plus d'activité opérationnelle.

II.1.1. Modalités de présentation

Nous vous précisons que les comptes annuels de la Société ont été établis selon les mêmes normes et méthodes comptables que l'exercice précédent.

II.1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

Les faits caractéristiques de l'exercice, listés ci-après, qui sont identiques pour le Groupe et la Société, sont détaillés dans l'examen des comptes consolidés.

II.1.3. Activité de la Société - Examen des comptes annuels de la Société

II.2.

En k€	Notes	Avril-Mars.12	Avril-Mars.11
ACTIF			
Immobilisations incorporelles brutes		9 005	9 005
Immobilisations incorporelles amortissements		-9 005	
Immobilisations incorporelles nettes	1	0	9 005
Immobilisations corporelles brutes			
Immobilisations corporelles amortissements			
Immobilisations corporelles nettes	1	0	0
Immobilisations financières brutes		128 227	128 227
Immobilisations financières dépréciations		-128 227	
Immobilisations financières nettes	1/2	0	128 227
ACTIF IMMOBILISE		0	137 232
Stocks		0	0
Matières premières			
En cours de production			
Avances et acomptes versés sur commande			
Créances	2/3	3 215	25 530
Créances clients et comptes rattachés bruts		313	163
Créances clients et comptes rattachés provisions		-262	
Comptes courants sur filiales bruts		22 199	25 216
Comptes courant sur filiales provision		-22 199	0
Comptes courants sur filiales net		0	25 216
Autres créances		3 163	151
Disponibilités et divers		19	38
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités		5	24
Charges constatées d'avance	3/5	14	14
ACTIF CIRCULANT		3 234	25 568
Ecart de conversion Actif	8	0	0
TOTAL DE L'ACTIF		3 234	162 800



Dans le cadre de l'apport partiel d'actif du 26 mars 2010 opéré au bénéfice de la nouvelle société Reims Aviation Industries, les immobilisations incorporelles ont été apportées à la nouvelle société Reims Aviation Industries sauf les marques et dessins du Skylander reçus en apport de GECI International pour 9 000 000 € et les marques et dessins du F406 pour 5 000 €. Suite à l'abandon du programme « Skylander », les titres de GECI Aviation Industries ont été dépréciés à 100% (120 M€), et les actifs incorporels ont été dépréciés à 100% également (9 M€). Les titres de Reims Aviation Industries, ont été également dépréciés à 100% (8,6 M€) suite aux comptes prévisionnels établis au 31 mars 2013.

Le poste « créances » d'un montant de 25 675 273 € est constitué essentiellement de créances en compte courant vis à vis de filiales, ainsi qu'une créance CIR d'un montant de 2 976 986 €.

Les créances ou comptes courants vis-à-vis des filiales sont :

GECI Aviation Industries : 18 705 304 € provisionné à 100%

Sky Aircraft : 124 533 € provisionné à 100%

RAI : 3 686 793 € provisionné à 100%

En k€	Notes	Mars 12	Mars 11
PASSIF			
Capital social	6	6 637	6 637
Prime d'émission		147 953	147 953
Réserve légale		663	663
Autres réserves		494	494
Report à nouveau		-122	-127
Résultat de l'exercice		-159 620	5
CAPITAUX PROPRES		-3 995	155 625
avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES		0	0
Provisions pour risques sur filiales		75	
Autres provisions pour risques			
Provision pour charges			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2	75	0
Dettes financières	3	6 209	6 362
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1	3
Comptes courants actionnaires			
Comptes courants sur filiales			
Emprunt et dettes financières divers		6 208	6 359
Dettes diverses	3	945	813
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		858	777
Dettes fiscales et sociales		71	27
Autres dettes		17	9
Produits constatés d'avance	3/5		
DETTES		7 154	7 175
Ecarts de conversion Passif	8	0	0
TOTAL DU PASSIF		3 234	162 800

Le poste « capitaux propres » a fortement diminué et passé négatif, en raison de la liquidation judiciaire de SKY AIRCRAFT essentiellement.

Les dettes auprès d'établissements de crédit recouvrent des concours bancaires courants pour 824 €.

Les emprunts sont constitués d'avance de l'actionnaire principal GECI INTERNATIONAL.



En k €	Notes	Avril-Mars.12	Avril-Mars.11
Chiffre d'affaires net	13		
Production stockée			
production immobilisée			
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	2		
Autres produits		126	136
Produits d'exploitation		126	136
Achats de marchandises			
variation de stock de marchandises			
variation de stock de matières premières et autres appros			
Achats de matières premières et autres appros			
Autres achats et charges externes		225	459
Impôts, taxes et versements assimilés			
Charges de personnel		199	181
Salaires et traitements		150	150
Charges sociales		49	31
Dotations d'exploitation		31 541	0
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations	1	9 005	
Dotations aux provisions sur actif circulant		22 461	
Dotations aux provisions pour risques et charges	2	75	
Autres charges d'exploitation		31	
Charges d'exploitation		31 995	640
RESULTAT D'EXPLOITATION		-31 870	-504
Produits financiers		1 011	712
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		1 011	712
Reprises sur provisions et transferts de charges	2		
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de VMP			
Charges financières		128 711	207
Dotations financières aux amortissements et provisions	2	128 227	
Intérêts et charges assimilées		484	207
Différences négatives de change		1	
Charges nettes sur cessions de VMP			
RESULTAT FINANCIER		-127 700	505
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		-159 570	1
Produits exceptionnels		0	5
Charges exceptionnelles		50	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	14	-50	4
Impôts sur les bénéfices	15		
BENEFICE		-159 620	5

Les produits d'exploitation de l'exercice 2011-12 correspondent à la redevance de marque F-406 d'un montant égal à 2% du chiffre d'affaires de Reims Aviation Industries.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 31 995 459 €, essentiellement composés d'honoraires de conseils et de frais liés à la cotation boursière, ainsi que la provision sur les créances d'exploitation des filiales de GECI Aviation.

La Société dégage au 31/03/2012 un résultat d'exploitation négatif de (31 869 821) € contre un résultat d'exploitation de (504 313) € au 31/03/2011.

Le résultat financier de (127 700 145) € s'explique en grande partie par la dépréciation à 100% des titres de GECI Aviation Industries et Reims Aviation Industries, ainsi que le actifs incorporels liés au programme « Skylander ».



Compte tenu des éléments susmentionnés, la Société dégage un résultat déficitaire net de (159 619 965)€.

II.2.1. Situation Financière

Les capitaux propres de la Société, intégrant le résultat de l'exercice, s'élèvent à (3 994 785) €.

Compte tenu du fait que les capitaux propres de la Société sont négatifs, le Conseil d'Administration, dans les 4 mois qui suivent la présente approbation des comptes, soit avant le 26 novembre 2013, devra convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire ayant pour ordre du jour la dissolution de la Société.

Si l'Assemblée Générale décide la continuation de l'activité, la Société disposera d'un délai expirant à la clôture du 2^{ème} exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue pour régulariser la situation, soit jusqu'au 31 mars 2015. La reconstitution des capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social pourra être réalisée par tous moyens.

II.2.2. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2012

Nous vous proposons d'affecter en totalité le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2012, qui se traduit par une perte de (159 619 965) € au compte « Report à Nouveau », lequel passerait ainsi d'un solde de (122.194) € à un nouveau solde de (159.742.159) €.

II.2.3. Distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices

La Société n'a pas distribué de dividendes au cours des 3 derniers exercices.

II.2.4. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent des pénalités et amendes correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement pour un montant de 50K€ (articles 39-4 et 39-5 du CGI).

II.2.5. Information sur les délais de paiement

Tableau du solde des dettes fournisseurs au 31.03.2012 et au 31.03.2011 par dates d'échéance

Échéances	Dettes échues				Dettes non échues	Total Général
	Total	Depuis 0 à 30 jours	Depuis 31 à 60 jours	au-delà de 60 jours		
Au 31 mars 2012	829	31	9	788	7	836
Fournisseurs hors Groupe	574	31	9	533	7	581
Fournisseurs Groupe	254			254		254
Au 31 mars 2011	226	4	222	0	551	777
Fournisseurs hors Groupe	4	4			519	523
Fournisseurs Groupe	222		222		32	254



Les dettes fournisseurs Groupe d'un montant de 254 K€ sont pour 38 K€ vis-à-vis de GECI International et pour 216 K€ vis-à-vis de Reims Aviation industries.

II.2.6. Contrôle des commissaires aux comptes

Vos commissaires aux comptes vous feront part dans leur rapport sur les comptes annuels dont lecture vous sera donnée lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes qui vous sont ici présentés, du résultat de leurs investigations sur lesdits comptes.

Vos commissaires aux comptes examinent, dans leur rapport spécial, les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce qui ont été conclues par votre Société ou exécutées par elle au cours de l'exercice écoulé.

II.2.7. Perspectives d'avenir et évolution prévisible de la situation de la Société

Les perspectives de la société GECI Aviation sont directement liées aux perspectives du groupe détaillées au paragraphe I-4.

II.2.8. Activité en matière de recherche et développement

Les activités de Recherche et Développement sont portées par les filiales du groupe. Ces activités sont détaillées au paragraphe I-5.

II.2.9. Evénements importants postérieurs à la clôture de l'exercice

Ils sont détaillés au paragraphe I-7.

II.2.10. Situation des mandats des commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que les mandats de la société Fiduciaire Leydet et du cabinet Mazars co-commissaires aux comptes titulaires, et de Messieurs Benoit Lemaitre et Raymond Petroni, co-commissaires aux comptes suppléants, arriveront à leur terme à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

De plus, l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 3 juillet 2010 a décidé la nomination de ADG International, en tant que 3^{ème} commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices, soit à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.

II.3. Informations concernant les mandataires sociaux

II.3.1. Mandats et fonctions des mandataires sociaux exercées au cours de l'exercice clos

Les administrateurs de la Société sont :

- **Serge BITBOUL** : Fondateur et Président-Directeur Général de GECI International, Président-Directeur Général de GECI Aviation.

Ingénieur aéronautique de formation, Serge Bitboul a commencé sa carrière à la Division Espace de l'Aérospatiale à Cannes. Spécialiste du calcul de structures complexes, il y fut un des initiateurs de l'utilisation des premiers logiciels de simulation numérique, notamment le système NASTRAN conçu par la NASA.

En 1980, il crée la société GECI (Groupe d'Etudes et Conseils en Ingénierie) dans le but de mettre cette expertise des nouvelles méthodes de calcul et de l'intégration de matériaux nouveaux au service des industriels. L'expansion de la société et son orientation vers le développement de ses propres produits



l'amèneront, en 1985, à fonder GECI International, groupe qu'il dirige depuis en tant que Président-Directeur Général.

Au cours de l'exercice 2011/2012, Monsieur Bitboul a exercé les mandats suivants au sein du groupe GECI International :

- Président du Conseil d'Administration de GECI International (France),
- Président de Sky Aircraft SAS (France),
- Président de Reims Aviation Industries (France),
- Président de GECI Aviation Industries SAS (France),
- Directeur de GECI Ltd (Royaume-Uni),
- Administrateur unique de GECI Engineering Services SRL (Roumanie),
- Directeur de GECI Transportation and Engineering India (Inde),
- Directeur de Aeroeuro Engineering India (Inde).

En dehors des différents mandats exercés dans les différentes filiales de la Société, Serge Bitboul est :

- Président de GECI Technologies Holding SAS,
- Gérant de la Financière des Chavelles SC (France),
- Gérant de Invest 2000 SARL (France),
- Gérant de SB Ternes SCI (France),
- Gérant de SB Pompe SCI (France).

Le mandat de Serge Bitboul expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2014.

- **La société GECI International**, représentée par **Madame Pascale Sansonetti**

GECI International

A sa création en 1980, GECI, le prédécesseur de GECI International (créée en 1985), avait une spécialité innovante : l'analyse et le dimensionnement de structures par éléments finis à l'aide du « solver » NASTRAN dont elle avait obtenu la distribution exclusive en France.

GECI, qui distribuera Nastran pendant plus de dix ans, diversifie rapidement ses activités pour former un réseau d'expert reconnu dans le monde entier.

GECI International s'est confirmée comme un des grands de l'ingénierie aéronautique avec une participation dans plus d'une cinquantaine de projets d'avions auprès des industriels les plus prestigieux.

En quelques années GECI International devient le partenaire incontournable des industriels du monde des transports, terrestres, aéronautiques et spatiaux. En matière de conception et de développement de structure, pour répondre aux défis technologiques les plus ambitieux.

GECI International fait son introduction en bourse en 2001.

Avec plus de 800 collaborateurs et plus de 60,9 M€ de chiffre d'affaires en consolidé pour l'exercice 2011/2012, le Groupe GECI International, présent internationalement, poursuit son développement et s'affirme comme un partenaire d'excellence et de qualité dans le monde de l'aéronautique, des transports et de l'infrastructure.

Doté d'une capacité d'ingénierie reconnue, et avec la prise de participation majoritaire dans le constructeur d'avions Reims Aviation Industries lui apportant un savoir-faire unique en matière d'installation de systèmes de missions et de surveillance aéroportée, GECI International, capitalisant sur des acquis de 30 ans offre des solutions globales en ingénierie d'aéronautique, des transports et de l'infrastructure.

GECI International est administrateur unique de GECI Ingenieria SL(Espagne).



Représentant permanent de GECI International :

Pascale SANSONETTI : Secrétaire Général de GECI International.

Juriste de formation, Pascale Sansonetti a débuté sa carrière au CNES en charge des contrats dans le cadre des programmes ARIANE.

Dès 1985, elle rejoint Aérospatiale Espace et Défense où elle exercera diverses fonctions et notamment la responsabilité des achats généraux et industriels jusqu'en 2001.

En 2001, elle prend en charge au sein du groupe GECI International le développement et la restructuration des activités d'ingénierie France. Elle étend ensuite son champ d'intervention à la stratégie et au business développement groupe.

En 2006, elle devient présidente de GECI Systèmes, filiale en charge des opérations France du groupe GECI International et présidente de AGIR depuis 2007, société acquise par GECI Systèmes, spécialisée dans l'ingénierie navale.

Elle est administrateur de GECI International.

Pascale Sansonetti n'exerce pas de mandat en dehors de ceux au sein du Groupe.

Pascale Sansonetti a démissionné de ses fonctions de représentant permanent de GECI International lors du Conseil d'Administration du 16 juin 2013.

Elle a été remplacée par Monsieur **David Bitboul**.

Après une formation supérieure en droit international privé à l'Université de Georgetown, David Bitboul est devenu avocat au Barreau de Paris en 2011. Au cours de sa scolarité, il a assuré les fonctions de responsable juridique et de Executive Business Development chez GECI International. Depuis la fin de ses études, il est Président de Sugarprice, start-up dans les e-technologies.

Le mandat de GECI International expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2014.

- **le Général Charles-Henri de Monchy** : Vice-président de la région Moyen-Orient pour EADS jusqu'en 2008

ESM de St Cyr-Coëtquidan, a commandé l'ALAT (Aviation Légère de l'Armée de Terre) et les forces françaises en Bosnie-Herzégovine (1999-2000). Il a été ensuite délégué général en Arabie Saoudite, et vice-président de la région Moyen-Orient pour EADS jusqu'en 2008.

Le Général de Monchy n'exerce aucun mandat dans une autre société.

Le mandat du Général de Monchy expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2014

- **Monsieur Jean-Pierre Salaün** : Directeur Général de Precilec (Groupe Zodiac) jusqu'en 2008, Chairman/CEO de Aircraft Actuators Singapore jusqu'en 2008. Depuis le 1^{er} octobre 2009, Médiateur Délégué en charge de la stratégie industrielle

Ingénieur de formation, Jean-Pierre Salaün a été Directeur Général Adjoint de Reims Aviation de 1985 à 1992. Il rejoint ensuite le groupe Bréguet Industries où il occupe divers postes de direction. De 1994 à 2008, il poursuit sa carrière en intégrant le groupe Zodiac-Intertechnique : il devient alors PDG de Faure Herman et Directeur Général de Precilec. De 1997 à 2002, il est également Président du GILEP (Groupement des Industriels de la Logistique et des Equipements Pétroliers).

Il est depuis 2008 médiateur agréé par le centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP) lié à CCI et par l'Institut d'Expertise d'Arbitrage et de Médiation (IEAM). A ce titre, il a procédé à des médiations et des négociations internationales dans les domaines pétrolier et aéronautique. Il intervient également à l'école de commerce Négocia auprès des étudiants en Master Négociation d'affaires internationales.

Jean-Pierre Salaün est administrateur à la SOFIRED.

Le mandat de Jean-Pierre Salaün expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2015.



- **Monsieur François Quentin** : Directeur Général Adjoint en charge des Opérations groupe Thalès

Ingénieur de formation, François Quentin a effectué l'ensemble de sa carrière au sein du groupe Thomson – CSF (devenu Thales en 2001), qu'il a rejoint en 1977. Il a d'abord été responsable de projets dans une des filiales. Il a ensuite intégré la division Télécommunications où il fut Directeur de programme Ramses puis chef de service des réseaux militaires fixes puis Directeur du département réseaux fixes. Il devient ensuite PDG d'Auxilec, une filiale équipementier aéronautique. De 1999 à 2004, il occupe divers postes de direction de Sextant Avionique, une filiale équipementier aéronautique, puis est nommé Directeur du business group « Systèmes Avionique » du groupe. De 2004 à 2009, il est Directeur Général Adjoint en charge de la division aéronautique, poste où il est responsable de l'un des six comptes d'exploitation du groupe, des prises de commandes au résultat.

Depuis 2009, il est Directeur Général Adjoint en charge des Opérations. A ce titre, il est responsable des achats, prépare un plan d'économies et développe le passage des « achats » à la « supply chain ».

François Quentin est Président de HUAWEI Technologies France SAS et Président de Lydians SAS.

Le mandat de François Quentin expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2015.

II.3.2. Rémunérations des dirigeants

1- Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Les rémunérations présentées sont celles de Monsieur Bitboul pour l'ensemble du groupe GECI International, qui comprend le groupe GECI Aviation.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Monsieur Serge BITBOUL		
	Exercice 2011/2012	Exercice 2010/2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	407 077 €	506 932€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	--	--
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	--	--
TOTAL	407 077 €	506 932€

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Serge BITBOUL				
	Exercice 2011/2012		Exercice 2010/2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe :				
- Mandat de Président Directeur Général de GECI International	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
- Mandat de Directeur Général de GECI Aviation	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Rémunération variable	--	--	--	--
Rémunération exceptionnelle	--	--	100 000 €	100 000 €
Jetons de présence	--	--	--	--
Avantages en nature (voiture) (GECI International)	7 077 €	7 077 €	6 932 €	6 932 €
TOTAL	407 077 €	407 077 €	506 932 €	506 932 €

Le Conseil d'Administration de GECI International du 30 septembre 2011 avait décidé d'allouer à M. Bitboul une prime exceptionnelle de 100 000 pour récompenser ses efforts et son investissement personnel pour développer les activités de la Société, son implication personnelle dans les projets de la Société, notamment en tant que soutien financier de la Société via un apport important par son compte courant d'actionnaire.

Compte tenu de la situation du groupe, M. Bitboul a décidé de renoncer à cette prime.

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Serge BITBOUL Président Directeur Général		X		X		X		X

Monsieur Bitboul adhère au régime de retraite commun à l'ensemble des salariés de la société GECI International (ARRCO et AGIRC).

2- Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants : administrateurs

L'unique administrateur de la Société ayant des responsabilités au sein de GECI International, société cotée sur un marché réglementé, est Madame Pascale Sansonetti.

Elle exerce la fonction de représentant permanent de GECI International au sein du Conseil d'Administration de la Société et est par ailleurs administrateur en nom propre au sein du Conseil d'Administration de GECI International.

Madame Pascale Sansonetti ne perçoit aucune rémunération au titre de ses fonctions de représentant permanent de GECI International.

Elle perçoit une rémunération en tant que salariée de la société GECI Systèmes. Elle comprend une part fixe, ainsi qu'une part variable. Elle est également attributaire d'actions gratuites.

La Société n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2011-2012	Montants versés au cours de l'exercice 2010-2011
Général de Monchy		
Jetons de présence	4 500 €	10 500 €
Autres rémunérations	--	--
François Quentin		
Jetons de présence	3 000 €	7 500 €
Autres rémunérations	--	--
Jean Pierre Salaün		
Jetons de présence	4 500 €	10 500 €
Autres rémunérations	--	--
Pascale SANSONETTI		
Jetons de présence	0 €	0 €
Autres rémunérations	228 235 €	191 911 €



Il a été attribué aux administrateurs indépendants 28500€ de jetons de présence, dont 12000€ ont été versés.

II.3.3. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs

Nous vous proposons, en application de l'article L.225-45 du Code de commerce, de fixer à la somme de 60 000 euros le montant maximum de la somme annuelle pouvant être alloués au conseil d'administration au titre des jetons de présence pour l'exercice 2012/2013, ainsi que pour l'exercice 2013/2014.

II.4. Actionnariat salarié et actions gratuites

Conformément à l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun salarié ne détient d'actions de la Société au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou d'un fonds commun de placement.

Lors de l'Assemblée Générale du 3 juillet 2010, il a été décidé de déléguer au Conseil d'Administration le soin de mettre en place un plan d'attribution d'actions gratuites. Ce plan n'a pour l'instant pas été mis en œuvre.

II.5. Activités des filiales de la Société et des sociétés contrôlées par la Société

Le détail des activités des filiales et des sociétés contrôlées par la Société figure en Annexe 1 « Activité des filiales » du présent rapport de gestion.

II.6. Informations concernant le capital social

- Avis donné à une autre société par actions dont la Société détient plus de 10% de son capital : néant
- Régularisations des participations croisées : néant.
- Renseignements sur la répartition du capital et l'auto-contrôle : Cf. annexe 4 du présent rapport de gestion.
- Informations relatives aux programmes de rachat d'actions par la Société de ses propres actions : Cf. annexe 4 du rapport de gestion.
- Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres : Cf. Annexe 2 du présent rapport de gestion
- Eléments de calculs et résultats de l'ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital : néant.

Nous espérons que les opérations qui viennent de vous être présentées qui vont dans le sens des intérêts de votre société, recueilleront votre approbation et vous demandons de voter en faveur de l'ensemble des résolutions proposées.

Paris, le 2 juillet 2013

Le Conseil d'Administration



Annexes au rapport de gestion

Annexe 1 : Activité des filiales

Annexe 2 : Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches au cours de l'exercice écoulé

Annexe 3 : Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital

Annexe 4 : Information sur l'actionnariat et l'évolution du cours de bourse

Annexe 5 : Tableau des filiales et participations

Annexe 6 : Communiqué relatif aux honoraires de commissaires aux comptes

Annexe 7 : Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

Annexe 8 : Prises de participation significatives et prises de contrôle



ANNEXE 1 : ACTIVITE DES FILIALES

La liste des participations est présentée dans les états financiers annuels.

Les données suivantes sont relatives aux comptes sociaux de chaque filiale.

Il s'agit des filiales directes et indirectes.

■ **GECI Aviation Industries SAS (France)**

Cette société, dont l'intégralité du capital est détenue par la Société, a pour mission de promouvoir et développer le projet d'avion Skylander. GECI Aviation Industries subit l'abandon du programme « Skylander » et a généré une perte de (25 876 904) €.

■ **Sky Aircraft SAS (France)**

La société Sky Aircraft est une filiale à 100% de la société GECI Aviation Industries. Immatriculée en novembre 2008, elle a pour activité principale le développement du projet Skylander.

Elle a négocié son installation sur le site de Chambley en Meurthe et Moselle, avec le soutien du Ministère de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire.

Le groupe GECI International n'ayant pas réussi le bouclage du financement du projet « Skylander », le tribunal de Commerce de Briey a prononcé la liquidation judiciaire de la société le 16 avril 2013.

■ **Reims Aviation Industries (France)**

L'exercice a été marqué par la livraison du F406 SN97 à l'Office de Tourisme et de Cartographie tunisien. Cette livraison d'un avion F406 équipé de solutions techniques de pointe confirme la maîtrise de Reims Aviation Industries en matière d'intégration de systèmes complexes et le positionnement stratégique de la société sur le marché en croissance de la surveillance.

Sur ce même marché, Reims Aviation Industries a signé le 22 novembre 2011 une nouvelle commande d'un avion de surveillance au profit d'un client européen.

Si l'activité de Reims Aviation Industries est principalement constituée par la construction d'avions neufs, la Société rénove également des avions pour les commercialiser (retrofit) ou pour les louer directement aux opérateurs (service à l'heure de vol). Compte tenu du nombre d'appareils F-406 en vol (plus de 80 actuellement), le service après-vente (SAV) représente aussi une part importante de l'activité.

L'exercice fiscal F12 est ainsi marqué par la signature, en juin et décembre 2011, de trois contrats entre Reims Aviation Industries et la Defense Acquisition Program Administration (DAPA), de la République de Corée. Il s'agit d'un contrat biannuel de maintenance, couvrant les prestations de réparation d'équipements et de pièces de structure des cinq F406, en service depuis 1998 au sein de la Republic of KoreaNavy (ROKN).

En partenariat avec la Société AVDEF (Aviation Defense Service), société spécialisée dans la mise en œuvre opérationnelle de contrats de services aéroportés à l'heure de vol au bénéfice de gouvernements et de forces armées) et le groupe de défense THALES, Reims Aviation Industries propose désormais des prestations clés-en-main à l'heure de vol liées aux missions de surveillance aéroportée.

Cette prestation répond à une tendance de fond de la politique budgétaire des Etats qui privilégie les coûts variables aux investissements lourds.

Le premier avion destiné au service à l'heure de vol a été mis en service début 2008. Il a été construit sur la base d'une version « Commuter » achetée d'occasion, complètement « retrofitée » par Reims Aviation Industries, équipée par THALES et opérée par AVDEF.



ANNEXE 2 : RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET PAR LEURS PROCHES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches au cours de l'exercice écoulé

Article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et Article 223-26 du Règlement Général de l'AMF

Opérations réalisées par GECI International, administrateur de la Société.

Dénomination sociale de l'émetteur : GECI AVIATION S.A.

Période concernée : Du 1er avril 2011 au 31 mars 2012

	Acquisitions	Cessions	Souscriptions	Echanges
Nombre d'actions	---	529.668	---	---
Prix moyen unitaire	----	1,1991 €	---	---

ANNEXE 3 : DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (Article L. 225-100 du Code de commerce)

Délégations consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée générale	Montant nominal de l'augmentation de capital	Date de la délégation	Durée de la délégation	Date d'expiration de la délégation	Montant déjà utilisé
a/Délégations en cours de validité					
Néant					
b/ Délégations expirées au 1^{er} juin 2013					
1. Augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	50.000.000 euros par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières représentative de droits de créances sur la Société	AGM du 9 mars 2010	26 mois	9 mai 2012	Néant
2. Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et par offre au public	50.000.000 euros par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières représentative de droits de créances sur la Société	AGM du 9 mars 2010	26 mois	9 mai 2012	1.399.190,10€
3. Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	50.000.000 euros par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières représentative de droits de créances sur la Société	AGM du 9 mars 2010	18 mois	9 septembre 2011	Néant
4. Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé visé à l'article L. 411-2, II du Code Monétaire et Financier	Dans la limite annuelle de 20% du capital social (au jour de l'émission), par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant droit à des actions ordinaires de la Société	AGM du 9 mars 2010	26 mois	9 mai 2012	Néant



5. Augmentation du montant de chacune des augmentations de capital visées aux délégations n°1 à 4	15% du montant initial de l'augmentation de capital	AGM du 9 mars 2010	26 mois	9 mai 2012	
c/Délégations annulées en 2010/2011					
Néant					

ANNEXE 4: INFORMATION SUR L'ACTIONNARIAT ET L'EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

■ Information sur les principaux actionnaires

Au 31 mars 2012, les actionnaires détenant individuellement plus de 5 % des actions de la société étaient les suivants :

GECI International : 86,46% (soit 57.383.186 actions représentant 106.831.246 droits de vote)

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Depuis le 9 octobre 2008, la Société est contrôlée par la société GECI International, qui détient indirectement la majorité de ses droits de vote.

	31-mars-10				31-mars-11			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Actionnaires dirigeants	49 682 289	94,86%	49 682 289	94,86%	57 958 595	87,33%	57 958 595	87,33%
Autres nominatifs et porteurs	2 692 997	5,14%	2 692 997	5,14%	8 408 592	12,67%	8 408 592	12,67%
TOTAL	52 375 286	100,00%	52 375 286	100,00%	66 367 187	100,00%	66 367 187	100,00%

	31-mars-12			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Actionnaires dirigeants	57 382 186	86,46%	106 831 246	92,22%
Auto-détention	50 785	0,08%	50 785	0,04%
Autres nominatifs et porteurs	8 934 216	13,46%	8 958 148	7,73%
TOTAL	66 367 187	100,00%	115 840 179	100,00%

L'augmentation du nombre de droits de vote entre mars 2011 et mars 2012 s'explique par la mise en œuvre du droit de vote double pour les actionnaires détenant leurs actions au nominatif depuis plus de deux ans.

■ Modification de l'actionnariat au cours de l'exercice

Néant

■ Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires dont la Société ait connaissance.

■ Rachat par la Société de ses propres actions

La Société et la société GECI International ont confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 1^{er} octobre 2008, à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Pour la mise en œuvre de contrat, 50 000 € en espèces et 25 000 titres, propriété de GECI International, ont été affectés en compte de liquidité.

Le tableau ci-après récapitule l'utilisation des programmes au cours de l'exercice 2011/2012, dans le seul cadre d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GECI Aviation.

	31/03/2012
Détention à l'ouverture	46 741
Achat d'actions	989 984
Vente d'actions	985 940
Détention à la clôture	50 785

Cours moyen des achats	0,95 €
Cours moyen des ventes	0,95 €
Montant des frais de négociation	23 920€

En dehors du contrat de liquidité, aucune autre opération n'a été effectuée au cours de l'exercice.

■ Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer, ou d'empêcher un changement de contrôle

Il n'existe ni dans les statuts de la Société ni autrement, de dispositions pouvant avoir un tel effet.

Marché des instruments financiers de l'émetteur

■ Tableau d'évolution de l'action depuis avril 2011

Date	Plus haut cours	Date du plus haut cours	Plus bas cours	Date du plus bas cours	Cours moyen (ouverture)	Nombre de titres échangés	Nombre de séances de cotation
avr-11	1,36	13-avr	1,17	08-avr	1,26	1 558 340	19
mai-11	1,47	11-mai	1,26	02-mai	1,31	1 293 539	20
juin-11	1,47	22-juin	1,1	28-juin	1,32	2 368 870	25
juil-11	1,2	04-juil	0,9	29-juil	1,05	833 575	20
août-11	0,93	01-août	0,68	09-août	0,81	928 040	23
sept-11	0,83	01-sept	0,63	23-sept	0,73	355 338	22
oct-11	0,81	28-oct	0,62	10-oct	0,67	631 938	21
nov-11	0,77	01-nov	0,48	22-nov	0,65	707 271	22
déc-11	0,94	01-déc	0,62	01-déc	0,76	1 786 282	21



janv-12	1,01	24-janv	0,73	13-janv	0,79	446 897	17
févr-12	1,24	02-févr	0,86	03-févr	0,99	6 961 666	20
mars-12	1,05	12-mars	0,81	21-mars	0,98	1 798 467	22
avr-12	1	02-avr	0,58	24-avr	0,79	2 325 993	18
mai-12	0,79	02-mai	0,58	22-mai	0,65	1 227 838	22
juin-12	0,64	04-juin	0,57	04-juin	0,59	189 208	5

Graphique des cours moyens sur deux ans



Les différents codes pour suivre le cours de GECI Aviation sont :

Mnémonique action : ALRAI / code ISIN (action) Marché : Alternext de NYSE Euronext

Secteur d'activité (NAF) : 353 B – Construction de cellules d'aéronefs

ISIN :FR0010449199

(mnémonique : ALRAI)

GECI Aviation est cotée sur Alternext d'Euronext Paris. Elle est suspendue de cotation depuis le 07 juin 2012.



ANNEXE 5: TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Participations	SIREN	Capitaux propres	Capital social au	Quote-part du	Résultat	Valeur	Dividendes	Montant des	Chiffre	
		au 31/03/2012	31/03/2011		comptable au	comptable des				versés
		€	€	%	€	brute (€)	nette	€	€	€
REIMS AVIATION INDUSTRIES										
Aérodrome Reims Prunay 51360 Prunay	521361014	324 831	8 000 000	100	(4 206 199)	119 661 610	-	0	-	7 458 589
GECI AVIATION INDUSTRIES										
21 Bld de la Madeleine 75001 Paris	438822298	(22 685 473)	1 031 000	100	(25 876 904)	8 564 977	-	0	-	
SKY AIRCRAFT SAS										
Base aérienne de Chambley 54890 ONVILLE (filiale de Geci Aviation Industries à 100%)	508886223	(83 664 675)	12 000 000	100	(93 808 333)	12 000 000	-	0	-	



ANNEXE 6 : COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux comptes sont le Cabinet Mazars, la Fiduciaire Leydet et ADG International.

En K€	Mazars				Fiduciaire Leydet				Autres réseaux			
	Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%	
	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : GECI Aviation	103	124	44%	38%	80	82	100%	100%	53	30	100%	0%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : Filiales françaises et étrangères intégrées	133	205	56%	62%	0	0	0%	0%			0%	100%
Autres Diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%			0%	0%
Sous-Total	236	329	100%	100%	80	82	100%	100%	53	30	100%	100%
Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)												
Sous-Total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Total des honoraires	236	329	100%	100%	80	82	100%	100%	53	30	100%	100%



ANNEXE 7 : RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

GECI AVIATION SA - Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2007	2008	01/01/2009 au 31/03/2010	2010/2011	2011/2012
Capital en fin d'exercice					
Capital social	336 526	657 964	5 237 529	6 636 718	6 636 718
Nombres des actions ordinaires existantes	3 365 266	6 579 649	52 375 286	66 367 187	66 367 187
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	9 827 037	5 632 197	11 468 348	0	0
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	265 067	-2 053 397	125 103 861	4 600	147 194
Impôts sur les bénéfices	-224 858	-261 376	0	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	275 666	-2 256 370	12 435	4 600	-159 619 965
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	53	60	65	0	0
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 634 373	1 933 431	2 491 656	150 000	150 000
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	667 594	790 006	1 021 111	30 768	48 861



ANNEXE 8 : PRISES DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVES ET PRISES DE CONTROLE

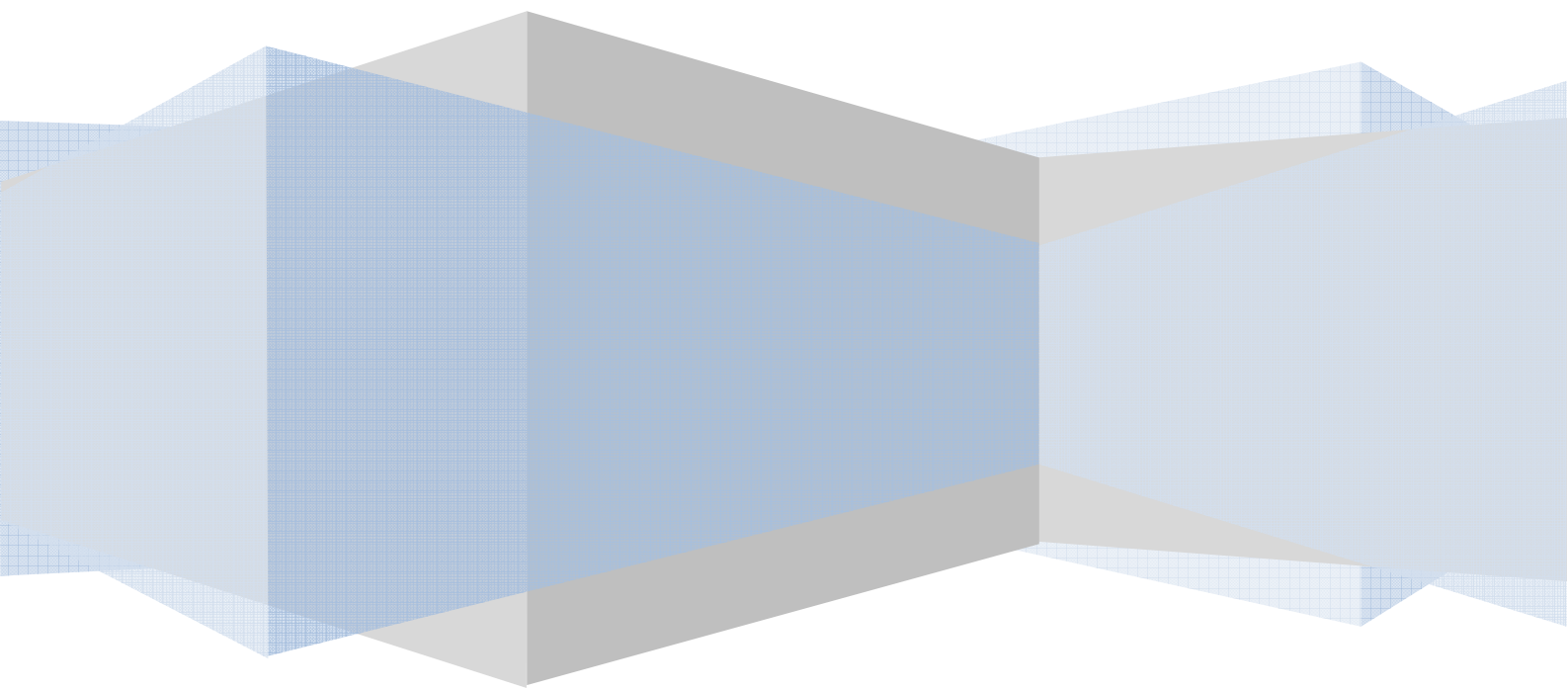
Néant.



ETATS FINANCIERS SOCIAUX

AU 31 MARS 2012

Arrêté du 2 juillet 2013





1	Etats Financiers Sociaux	40
1- 1	Compte de résultat	40
1- 2	Bilan	41
2	Notes Annexes	42
2- 1.	Activité :	42
2- 2.	Entité consolidante	42
2- 3.	Faits Marquants	42
2- 4.	Evènements postérieurs à la clôture	42
2- 5.	Règles de présentation	42
2- 6.	Continuité d'exploitation	43
2- 7.	Immobilisations	43
2- 8.	Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements	43
2- 9.	Créances	43
2- 10.	Opérations en devises	43
2- 11.	Trésorerie	44
2- 12.	Provisions	44
3	Notes Sur Les Comptes Sociaux	45
Note 1	Immobilisations	45
Note 2	Provisions	46
Note 3	Etat des créances et des dettes	47
Note 4	Charges à payer et Produits à recevoir	47
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan : ▪ Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan : 	47
Note 5	Charges et Produits constatés d'avance	48
Note 6	Capital social	48
Note 7	Location Financement	49
Note 8	Ecart de conversion	49
Note 9	Effectifs	49
Note 10	Rémunération des dirigeants	49
Note 11	Engagements hors bilan	49
Note 12	Accroissements et allègements de la dette future d'impôts	50
Note 13	Chiffre d'affaires	50
Note 14	Résultat exceptionnel	50
Note 15	note sur produits d'impôts	51
Note 16	Honoraires des commissaires aux comptes	51



Note 17	Tableau des filiales et participations au 31 mars 2012	51
Note 18	Operations réalisées avec les entreprises liées	51

1 Etats Financiers Sociaux

1- 1 COMPTE DE RESULTAT

En k €	Notes	Avril-Mars.12	Avril-Mars.11
Chiffre d'affaires net	13		
Production stockée			
production immobilisée			
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	2		
Autres produits		126	136
Produits d'exploitation		126	136
Achats de marchandises			
variation de stock de marchandises			
variation de stock de matières premières et autres appros			
Achats de matières premières et autres appros			
Autres achats et charges externes		225	459
Impôts, taxes et versements assimilés			
Charges de personnel		199	181
Salaires et traitements		150	150
Charges sociales		49	31
Dotations d'exploitation		31 541	0
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations	1	9 005	
Dotations aux provisions sur actif circulant		22 461	
Dotations aux provisions pour risques et charges	2	75	
Autres charges d'exploitation		31	
Charges d'exploitation		31 995	640
RESULTAT D'EXPLOITATION		-31 870	-504
Produits financiers		1 011	712
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		1 011	712
Reprises sur provisions et transferts de charges	2		
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de VMP			
Charges financières		128 711	207
Dotations financières aux amortissements et provisions	2	128 227	
Intérêts et charges assimilées		484	207
Différences négatives de change		1	
Charges nettes sur cessions de VMP			
RESULTAT FINANCIER		-127 700	505
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		-159 570	1
Produits exceptionnels		0	5
Charges exceptionnelles		50	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	14	-50	4
Impôts sur les bénéfices	15		
BENEFICE		-159 620	5

1- 2 BILAN

En k€	Notes	Avril-Mars.12	Avril-Mars.11
ACTIF			
Immobilisations incorporelles brutes		9 005	9 005
Immobilisations incorporelles amortissements		-9 005	
Immobilisations incorporelles nettes	1	0	9 005
Immobilisations corporelles brutes			
Immobilisations corporelles amortissements			
Immobilisations corporelles nettes	1	0	0
Immobilisations financières brutes		128 227	128 227
Immobilisations financières dépréciations		-128 227	
Immobilisations financières nettes	1/2	0	128 227
ACTIF IMMOBILISE		0	137 232
Stocks		0	0
Matières premières			
En cours de production			
Avances et acomptes versés sur commande			
Créances	2/3	3 215	25 530
Créances clients et comptes rattachés bruts		313	163
Créances clients et comptes rattachés provisions		-262	
Comptes courants sur filiales bruts		22 199	25 216
Comptes courant sur filiales provision		-22 199	0
Comptes courants sur filiales net		0	25 216
Autres créances		3 163	151
Disponibilités et divers		19	38
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités		5	24
Charges constatées d'avance	3/5	14	14
ACTIF CIRCULANT		3 234	25 568
Ecart de conversion Actif	8	0	0
TOTAL DE L'ACTIF		3 234	162 800
PASSIF			
Capital social	6	6 637	6 637
Prime d'émission		147 953	147 953
Réserve légale		663	663
Autres réserves		494	494
Report à nouveau		-122	-127
Résultat de l'exercice		-159 620	5
CAPITAUX PROPRES		-3 995	155 625
avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES		0	0
Provisions pour risques sur filiales		75	
Autres provisions pour risques			
Provision pour charges			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2	75	0
Dettes financières	3	6 209	6 362
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1	3
Comptes courants actionnaires			
Comptes courants sur filiales			
Emprunt et dettes financières divers		6 208	6 359
Dettes diverses	3	945	813
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		858	777
Dettes fiscales et sociales		71	27
Autres dettes		17	9
Produits constatés d'avance	3/5		
DETTES		7 154	7 175
Ecart de conversion Passif	8	0	0
TOTAL DU PASSIF		3 234	162 800



2 Notes Annexes

2- 1. ACTIVITE :

La société GECI Aviation (anciennement Reims Aviation Industries) est une filiale du groupe GECI International, groupe de conseil et développement en ingénierie de haute technologie qui, fort de son expertise dans le domaine aéronautique et de sa connaissance des marchés internationaux, a décidé d'adjoindre une activité d'avionneur à son activité historique.

Le pôle Aviation du Groupe GECI International, organisé autour de la société GECI Aviation, est dédié à la construction aéronautique. La société GECI Aviation est une holding à la tête d'un groupe comprenant :

- la société Reims Aviation Industries qui assure la production et la vente d'avions F-406 neufs, la vente d'avions F-406 d'occasion après retrofit, des prestations de service après vente pour une flotte de F-406 d'environ 80 appareils dans le monde et enfin des prestations «Heures de vol » réalisées dans un avion F-406 réservé à cette activité. L'unique site de production et d'administration, dédié à l'activité F-406, est situé sur l'Aérodrome de Prunay (51360), près de la ville de Reims ;
- la société GECI Aviation Industries qui détient l'intégralité du capital de la société Sky Aircraft ;
- la société Sky Aircraft, qui était dédiée au développement, à la commercialisation et à la production de l'avion Skylander SK-105. La société, basée sur le site de Chambley (54890), a été placée en redressement judiciaire par le groupe GECI International le 4 octobre 2012, mais transformée en liquidation judiciaire par le Tribunal de commerce de Briey le 16 avril 2013.

2- 2. ENTITE CONSOLIDANTE

La société GECI Aviation fait partie du périmètre de consolidation du groupe GECI International.

2- 3. FAITS MARQUANTS

La société GECI Aviation est la holding du pôle Aviation du groupe GECI International, dont les deux activités principales décrites ci-dessus se décomposent :

- l'activité REIMS AVIATION INDUSTRIES, qui génère un chiffre d'affaires, à travers la vente d'avions F-406, de 6,3 M€ (exercice 2011/2012) en léger retrait par rapport à l'exercice précédent (7,3 M€).

En novembre 2011, un client européen a confirmé une commande d'avion de mission, pour une valeur de 5,95 M€.

- l'activité de SKY AIRCRAFT, qui a engendré près de 101 M€ d'efforts d'investissements de la part du Groupe mais aussi d'aides de la Région Lorraine depuis le lancement du programme Skylander jusqu'au 31 mars 2012 ; efforts consacrés en frais d'études, de consulting, en heures ingénieurs, enfin en coûts de production des outillages pour poursuivre le programme de développement du Skylander.

2- 4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Faute d'avoir réuni le tour de table qui aurait permis de financer les 180 M€ supplémentaires à la poursuite du programme Skylander jusqu'à la livraison du premier avion, le Groupe GECI International s'est résolu à demander la mise en Redressement Judiciaire de la société SKY AIRCRAFT, le 4 octobre 2012 ; laquelle a été transformée en Liquidation Judiciaire par le Tribunal de Commerce de Briey le 16 avril 2013.

La société GECI Aviation a ainsi acté la Liquidation Judiciaire de la société SKY AIRCRAFT, en passant dans ses comptes les écritures équivalentes, la constitution d'une provision sur les titres de participation et sur les créances liées à cette filiale (comptes courants et comptes clients), et la valorisation à zéro des actifs incorporels liés au programme Skylander (Marques et Dessins).

2- 5. REGLES DE PRESENTATION

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.



Les montants présentés sont en K€ sauf mention contraire.

2- 6. CONTINUITE D'EXPLOITATION

Les comptes de la société GECI Aviation sont impactés par la Liquidation Judiciaire prononcée à l'encontre de la filiale SKY AIRCRAFT, entraînant des provisions sur titres de participation de la société GECI Aviation Industries (société détentrice des titres de participation de la filiale SKY AIRCRAFT), ainsi que sur les créances Groupe détenues sur la filiale SKY AIRCRAFT, et la valorisation à zéro des actifs incorporels liés au programme Skylander.

L'ensemble des provisions prises dans les comptes sociaux engendre des capitaux propres négatifs.

Les comptes au 31 Mars 2012 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2013.

Les dettes financières de la société à la date du 31 mars 2012 s'établissent à 6 M€ et sont détaillées en note 3 de l'annexe.

En outre, la société doit faire face à un passif échu estimé à environ 1 M€ au 30 avril 2013 (chiffre non audité), principalement constitué de dettes fournisseurs et de dettes fiscales et sociales.

Les premières négociations menées avec les principaux créanciers de la Société sont en cours et doivent permettre de diminuer la dette globale ou, à minima, d'en étaler le remboursement dans des conditions supportables pour la Société. Néanmoins tant que tous les accords définitifs sur les réductions de dettes ou sur leur rééchelonnement ne sont pas finalisés, la société GECI Aviation ne peut se prononcer de façon certaine, sur la continuité d'exploitation au-delà du 31 mars 2013.

2- 7. IMMOBILISATIONS

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux dessins et marques pour un montant de 9 M€ suite à l'Apport Partiel d'Actif de la branche d'activité « Skylander ». Ces actifs ont été dépréciés en totalité suite à l'abandon du programme.

Immobilisations corporelles

Néant

2- 8. PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage pour la société. Elle est déterminée en fonction de la contribution à l'actif net consolidé des sociétés détenues, de leur rentabilité ainsi que de leur perspective d'avenir.

Des provisions sont constatées au cas par cas lorsque les perspectives d'avenir des filiales ne permettent pas un retour à la rentabilité à moyen terme.

Les provisions sont constatées dans l'ordre suivant : par dépréciation des titres de participation, puis par dépréciation des comptes courant puis par provision pour risques.

- Valorisation des titres de GECI Aviation Industries détenus par GECI Aviation

Pour mémoire, l'Apport Partiel d'Actif de la branche d'activité « Skylander » par la société GECI International au profit de GECI Aviation, alors dénommée Reims Aviation Industries, et approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 février 2010 avait été valorisé comme suit dans les comptes de GECI Aviation au 31 mars 2010 :

- 9 M€ de dessins et marques (immobilisations incorporelles)
- 119 M€ de titres de la société GECI Aviation Industries.

Ces titres sont dépréciés en totalité suite à l'abandon du programme « Skylander » (liquidation judiciaire le 16 avril 2013 de la société Sky Aircraft SAS).

2- 9. CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2- 10. OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.



Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet pour leur totalité d'une provision pour risque.

2- 11. TRESORERIE

La trésorerie comprend les liquidités immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur à court terme. En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt).

2- 12. PROVISIONS

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non) dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation. L'actualisation est appliquée, dès lors que son effet est significatif, et est comptabilisée en charges financières.

3 Notes Sur Les Comptes Sociaux

NOTE 1 IMMOBILISATIONS

	Valeur brute Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de développement				
Autres immobilisations incorporelles	9 005	-	-	9 005
TOTAL	9 005	-	-	9 005
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique et mobilier	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	128 227	-	-	128 227
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	128 227	-	-	128 227
TOTAL	137 232	-	-	137 232

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles (dessins et marques Skylander et F-406) ne font pas l'objet d'amortissement. Mais en raison de l'abandon du programme « Skylander », ces actifs font l'objet d'une dépréciation à 100%.

Immobilisations financières :

- Titres GECI AVIATION INDUSTRIES SAS d'un montant 119.662 K€

La valorisation des titres de GECI AVIATION INDUSTRIES SAS, holding de la société SKYAIRCRAFT, dépend directement de la valeur du projet SKYLANDER développé par la société SKYAIRCRAFT. Ces titres ont été dépréciés en totalité.

- Titres REIMS AVIATION INDUSTRIES SAS d'un montant 8.565 K€

Compte tenu des pertes prévisionnelles sur le prochain exercice, ces titres ont été dépréciés à 100%.

NOTE 2 PROVISIONS

	Montant Début exercice	Dotations	Nature	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Nature	Montant Fin exercice
Provisions pour litiges	-		Exploitation	-	-	Exploitation	-
Prov. pour pertes de change	-		Financier			Financier	-
Provision pour impôts	-		Financier			Financier	-
Prov pour risques et charges filiales	-		Financier			Financier	-
Autres provisions	-	75	-			-	75
Total prov. pour risques et charges	-	75	-	-		-	75
Provisions sur titres de participation	-	128 227	Financier	-		Financier	128 227
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Provisions pour dépréciations des immobilisations	-	9 005	Exploitation	-		Financier	9 005
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Provisions sur comptes courants	-	22 199	Exploitation	-		Exploitation	22 199
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Provisions sur comptes clients	-	262	Exploitation	-		Exploitation	262
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Total prov. pour dépréciation	-	159 693		-			159 693
TOTAL	-	159 768		-			159 768

Les provisions qui ont été passées dans les comptes de GECI Aviation concernent :

- des litiges prud'hommaux estimés à 75K€

- des impacts liés à l'abandon du programme « Skylander » : Dépréciation des titres GECI Aviation Industries, dépréciation des créances d'exploitation et dépréciation des actifs incorporels.

En K€ - Provisions liées aux filiales détenues directement ou indirectement	Titres	Comptes Clients	Comptes courants	Risques & Charges	Total
Provisions au 31/03/11	-		-	-	-
GECI Aviation Industries	119 662		18 701		138 362
Reims Aviation Industries	8 565	262	3 374		12 200
Sky Aircraft			125		125
Mouvements 2011/2012	128 227	262	22 199	-	150 687
Provisions au 31/03/12	128 227	262	22 199	-	150 687

- Litige avec la Région Lorraine

Le groupe GECI International a bénéficié d'avances reçues remboursables sur les ventes futures d'avions Skylander. Au 31 mars 2012, elles s'élèvent à 21,2 M€, provenant de la Région Lorraine.

La région Lorraine dans le cadre de l'implantation de la société Sky Aircraft et le développement du programme Skylander a accordé à la société SAS Sky Aircraft des aides : 9,1 M€ au titre de l'implantation en région Lorraine, remboursable dans le cas où la SAS Sky Aircraft quitterait la région ; 7,1 M€ au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion ; 5 M€ au titre d'une avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet. Dans le cadre des accords conclus avec le Conseil Régional de Lorraine, des engagements de remboursement avaient été donnés par GECI International pour ces 3 avances et par GECI Aviation pour la seule avance de 9,1 M€.

En décembre 2012 et en janvier 2013, le payeur général de Lorraine a appelé en garantie GECI International pour le remboursement des 3 avances et GECI Aviation pour le remboursement de l'avance de 9,1 M€.

GECI Aviation a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision sur l'exercice 2011/2012 au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » - peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée entre le groupe et la Région.

Dans sa décision de ne pas provisionner le risque afférent aux remboursements éventuels des aides de la région, la société a pris en compte, outre les consultations faites auprès de ses conseils juridiques, la mainlevée accordée à GECI Aviation par la Région sur les Avis à tiers détenteurs pourtant diligentés par cette dernière, dès prise de connaissance des assignations lancées par GECI Aviation contre la Région Lorraine, pour non-respect de ses engagements.

NOTE 3**ETAT DES CREANCES ET DES DETTES**

Etat des créances	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (> 1 an)	-	-	-
Créances clients	313	313	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	2 977	-	2 977
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	186	186	-
Etat - Divers	-	-	-
Groupe et associés	22 199	-	22 199
Débiteurs divers	-	-	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT (< 1 an)	25 675	499	25 176
Charges constatées d'avance (< 1 an)	14	14	-
TOTAL	25 689	513	25 176

Etat des dettes	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus
Emprunts auprès des établissements de crédit	1	1	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	858	858	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	19	19	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	51	51	-
Autres impôts, taxes et assimilés	-	-	-
Groupes et associés	6 208	-	6 208
Autres dettes	17	17	-
Produits constatés d'avance (< 1 an)	-	-	-
TOTAL	7 154	946	6 208

NOTE 4**CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR**

■ **Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :**

	Mars 12	Mars 11
Dettes fournisseurs		
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes	17	9
TOTAL	17	9

■ **Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :**

Il n'y a pas de produits à recevoir comptabilisés dans les comptes de la société

NOTE 5 CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Charges constatées d'avance	Mars 12	Mars 11
Charges d'exploitation	14	14
TOTAL	14	14

Produits constatés d'avance	Mars 12	Mars 11
Produits d'exploitation	-	-
TOTAL	-	-

Il n'y a pas de produits constatés d'avance comptabilisés dans les comptes de la société

NOTE 6 CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale (en €)
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	66 367 187	0,10
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	-	0,10
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	66 367 187	0,10

Il n'existe pas d'action en autocontrôle.

Le tableau des capitaux propres se présente comme suit :

	En k €	Capitaux Propres au 31/03/2011	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n- 1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2012
Capital Social		6 636						6 636
Primes d'émissions		147 953						147 953
Réserve Légale		664						664
Autres réserves		494						494
Report à nouveau		(127)		5				(122)
Résultat net		5		(5)		(159 620)		(159 620)
TOTAL		155 625	-	-	-	(159 620)	-	(3 995)

NOTE 7 LOCATION FINANCEMENT

La société ne porte pas de contrats de location financement au 31 mars 2012.

NOTE 8 ECARTS DE CONVERSION

Il n'y a pas d'écarts de conversion comptabilisés dans les comptes de la société au 31 mars 2012.

NOTE 9 EFFECTIFS

Pas d'effectif sur la société holding GECl Aviation.

NOTE 10 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

M. BITBOUL, Président Directeur Général, a perçu 150 000 € au titre de rémunération fixe de son mandat de Directeur Général non salarié de GECl Aviation.

Il a été attribué aux autres administrateurs au titre de l'exercice 2011/2012, un total de 28 500 € de jetons de présence dont 12 000 € ont été versés.

NOTE 11 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés	Mars 12	Mars 11
Cautionnement solidaire RAI (Avdef)	322	322
Cautionnement solidaire RAI (Bâtiment)	206	211
Caution marché étranger restitution		1 769
Caution marché étranger garantie		177
Garantie Coface	2 005	2 005
Avance remboursable Région Lorraine (1)	9 100	9 100
	11 633	13 583
Volume d'heures cumulées dues aux salariés au titre du DIF	-	-
<i>Volume d'heures cumulées n'ayant pas donné lieu à demande</i>	-	-
Engagements reçus	Mars 12	Mars 11
Caution personne morale GECl International		2 359
TOTAL	-	2 359

GECl Aviation a garanti le remboursement d'une avance de 9,1 M€ faite par la Région Lorraine au bénéfice de Sky Aircraft. Cette garantie a été effectivement appelée par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012. A ce stade, la société conteste la validité juridique de cet appel en garantie.

NOTE 12 ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Nature des différences temporaires	Mars 12	Mars 11
Ecarts de conversion Actif	-	-
Total des accroissements	-	-
Provisions filiales non déductibles (C/C et Risque)		
Provisions perte de change		
Ecarts de conversion Passif		
Organic		
Amortissements réputés différés		
Déficits reportables	108 892	6 106
Total des allègements	108 892	6 107

Le déficit reportable pour l'exercice 2011/12 est celui relatif à l'ensemble du groupe d'intégration fiscale.

Les déficits antérieurs à la création du périmètre d'intégration (1er avril 2011) n'ont pas fait l'objet d'un report.

Lorsqu'une société filiale est en liquidation, les résultats réalisés durant l'exercice au titre duquel intervient sa sortie sont imposés selon les modalités prévues en droit commun. Par ailleurs, les déficits et moins-values nettes à long terme réalisés pendant la période d'application du régime, qui s'étend jusqu'à l'exercice précédant sa sortie du groupe, ne peuvent être imputés sur ses résultats propres. Ils sont conservés par la société mère du groupe.

En revanche, lorsque la société en liquidation est la société mère, les déficits et moins-values nettes à long terme d'ensemble existants peuvent être imputés sur les résultats propres de liquidation de cette société.

NOTE 13 CHIFFRE D'AFFAIRES

La société GECE AVIATION SA est une holding depuis le 1^{er} avril 2010, raison pour laquelle il n'y a pas de chiffre d'affaires sur la période 2011/2012.

NOTE 14 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Résultat exceptionnel	Mars 12	Mars 11
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits de cession des immobilisations corporelles		5
Produits de cession des immobilisations financières		
Produits exceptionnels divers		
Reprise sur provision pour dépréciation exceptionnelle		
TOTAL	-	5
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	50	
VNC des immobilisations corporelles cédées		
VNC des immobilisations financières cédées		
Charges exceptionnelles diverses		
Dotations aux provisions pour dépréciation exceptionnelle		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
TOTAL	50	-

NOTE 15 NOTE SUR PRODUITS D'IMPOTS

Aucun impôt ou produit d'impôt n'a été constaté sur cet exercice.

NOTE 16 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En K€	Mazars				Fiduciaire Leydet				ADG			
	Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%	
	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : GECI Aviation	103	124	100%	38%	80	82	100%	100%	53	30	100%	0%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : Filiales françaises intégrées globalement		205	0%	62%			0%	0%			0%	0%
Autres Diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes			0%	0%			0%	0%			0%	0%
Total	103	329	100%	100%	80	82	100%	100%	53	30	100%	0%

NOTE 17 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 MARS 2012

Participations	SIREN	Capitaux propres	Capital social au	Quote-part du	Résultat	Valeur	Dividendes	Montant des	Chiffre	
		au 31/03/2012	31/03/2011	capital détenu	comptable au	comptable des				
		€	€	%	€	brute (€)	nette	€	€	€
REIMS AVIATION INDUSTRIES Aérodrome Reims Prunay 51360 Prunay	521361014	324 831	8 000 000	100	(4 206 199)	119 661 610	-	0	-	7 458 589
GECI AVIATION INDUSTRIES 21 Bld de la Madeleine 75001 Paris	438822298	(22 685 473)	1 031 000	100	(25 876 904)	8 564 977	-	0	-	

NOTE 18 OPERATIONS REALISEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES

En k€	Prêt	Emprunt	Client	Fournisseur	C/C débiteur	C/C créateur
GECI International				38		6 208
SKY AIRCRAFT SAS					125	
GECI AVIATION INDUSTRIES					18 701	
REIMS AVIATION INDUSTRIES			313	216	3 374	
Total	-	-	313	254	22 200	6 208

En k€	Refacturation Management services	Redevance Marques	Informatique	Personnels et prestations dédiées	Autres	Produits financiers	Charges financières
	hors taxes	hors taxes	hors taxes	hors taxes	hors taxes	hors taxes	hors taxes
GECI International							241
SKY AIRCRAFT SAS						148	
GECI AVIATION INDUSTRIES						738	
REIMS AVIATION INDUSTRIES		126				125	
Total	-	126	-	-	-	1 011	241

Les transactions avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché. Les comptes courants sont rémunérés au taux de 4,05%.

GECI AVIATION

Société anonyme au capital de 6 636 718,70 €

Siège social : Base Aérienne de Chambley 54890 ONVILLE

RCS : 447 767 260 R.C.S. Briey

Rapport des commissaires aux comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/03/2012

FIDUCIAIRE LEYDET

SIEGE SOCIAL : 47, RUE DE LIEGE - 75008 PARIS
TEL : +33 (0)1 72 29 60 00 – FAX : +33 (0)1 72 29 60 61
SOCIETE ANONYME
CAPITAL DE 285 000 EUROS - RCS PARIS B 382 956 514

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

ADG INTERNATIONAL

MEMBRE FRANÇAIS DE GRANT THORNTON INTERNATIONAL
SIEGE SOCIAL : 100, RUE DE COURCELLES - 75017 PARIS
TEL: +33 (0) 1 58 36 12 12 - FAX : +33 (0) 1 58 36 12 00

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/03/2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GECI AVIATION, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Comme indiqué au paragraphe 2-6 de l'annexe « Continuité d'exploitation », les comptes annuels de Geci Aviation clos le 31 mars 2012 ont été arrêtés en perspective de continuité d'exploitation appréciée sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture soit jusqu'au 31 mars 2013. Comme indiqué dans cette note, la société ne disposait pas des moyens financiers pour couvrir ses engagements au 31 mars 2013 et a mentionné avoir engagé des négociations avec ses créanciers en vue d'obtenir soit des abandons soit des étalements suffisants lui permettant d'assurer la poursuite de son exploitation. Ces négociations sont toujours en cours sans qu'il soit possible à ce jour de préjuger d'une issue favorable pouvant conduire à une réduction de la dette globale ou à des échéanciers de remboursement compatibles avec la situation financière de la société. De ce fait, et tant que les négociations ne seront pas finalisées, la société ne peut se prononcer de façon certaine sur la continuité de l'exploitation à court terme.

Par ailleurs, comme indiqué dans la note 2 « provisions » et la note 11 « engagements hors bilan », la société GECI AVIATION s'est portée garante à hauteur de 9,1 M€ des financements accordés par la Région Lorraine à sa filiale Sky Aircraft pour développer en Lorraine le projet Skylander. Le litige en cours avec la Région pour le remboursement de ces avances conduit aujourd'hui à un aléa qui pourrait avoir des répercussions financières importantes pour la société.

Dans ce contexte, l'application pour l'arrêté des comptes annuels, des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite d'activité concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

En raison des faits exposés ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure de certifier si les comptes annuels sont, , des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas de justifications complémentaires à la description motivée de notre refus de certifier exprimé dans la première partie de notre rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la première partie de ce rapport.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Courbevoie , à Paris, le 18 juillet 2013

Les commissaires aux comptes

FIDUCIAIRE LEYDET DIDIER AMPHOUX

MAZARS

GAËL LAMANT

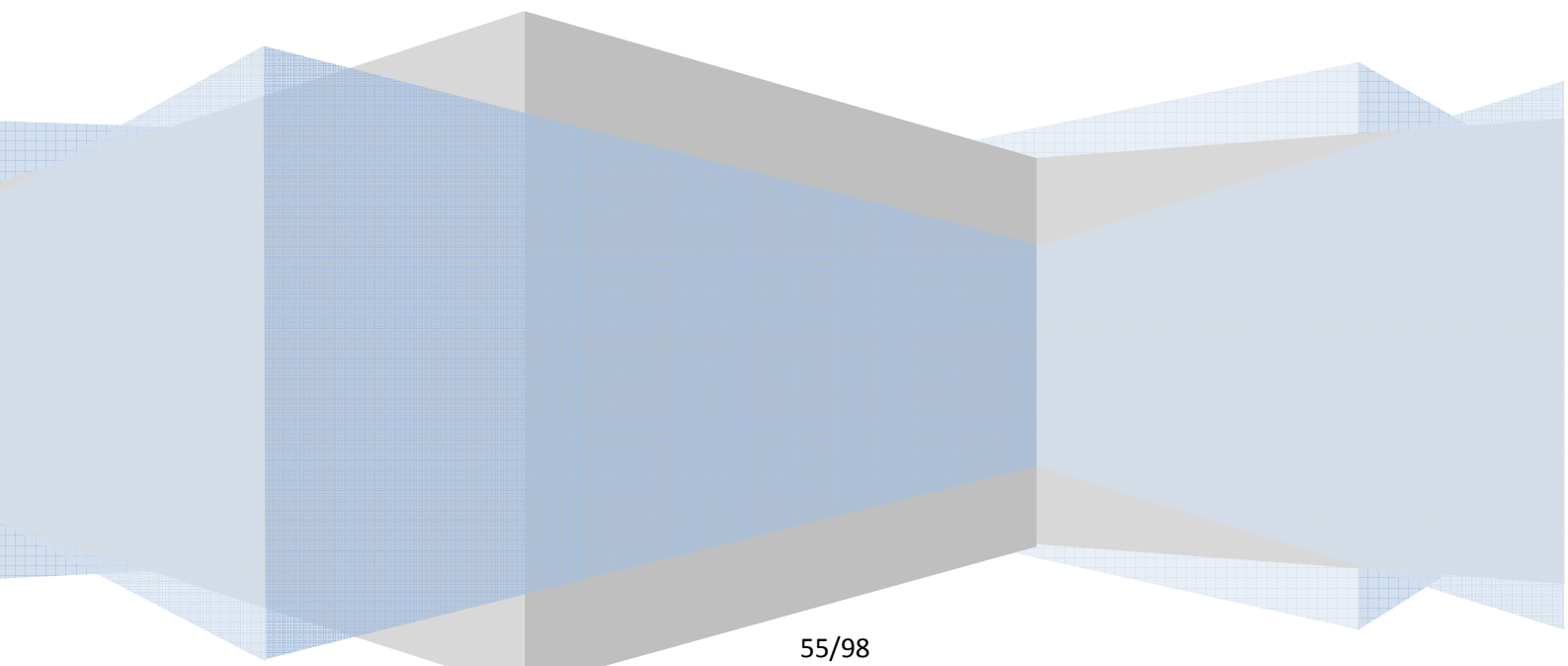
ADG INTERNATIONAL Membre français de Grant Thornton International

PAUL DUCLOS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 MARS 2012

Arrêté du 2 juillet 2013



1)	Etats Financiers Consolidés	59
1- 1.	Etat du résultat global	59
1- 2.	Etat de la situation financière	60
1- 3.	Tableau des flux de trésorerie consolidés	62
1- 4.	Etat des Variations des capitaux propres consolidés	63
1- 5.	Informations sectorielles	63
2)	Notes Annexes	65
2- 1.	Activité et Faits Marquants	65
2- 1- a.	Activité commerciale	65
2- 1- b.	Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	66
2- 1- c.	Evolution prévisible et perspectives d'avenir	66
2- 2.	Evénements postérieurs à la clôture	66
2- 2- a.	Situation financière de Reims Aviation Industries	66
2- 2- b.	Liquidation de la filiale SKY Aircraft	68
2- 2- c.	Contrôle fiscal de GECl Aviation Industries	68
2- 3.	Evolution du périmètre de consolidation	68
2- 4.	Base de préparation des états financiers consolidés et continuité d'exploitation	69
2- 5.	Normes, amendements et interprétation appliqués	69
2- 6.	Normes, amendements et interprétation dont l'application est optionnelle au 31/03/2012	69
2- 7.	Règles de présentation	70
2- 8.	Méthodes de consolidation	70
2- 9.	Recours à des estimations et aux jugements	70
2- 10.	Instruments financiers	71
2- 10- a.	Instruments financiers non dérivés	71
2- 10- b.	Placements détenus jusqu'à leur échéance	71
2- 10- c.	Actifs financiers disponibles à la vente	71
2- 10- d.	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	71
2- 10- e.	Autres	71
2- 11.	Regroupement d'activités	71
2- 12.	Date d'effet des acquisitions et des cessions	71
2- 13.	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	72
2- 14.	Chiffre d'affaires	72
2- 15.	Subventions et crédits d'impôts	72
2- 16.	Résultat opérationnel courant	72

2- 17.	Autres produits et charges opérationnels.....	73
2- 18.	Impôts sur les résultats	73
2- 19.	Résultat par action	73
2- 20.	Immobilisations	73
2- 20- a.	Frais de recherche et développement	73
2- 20- b.	Autres immobilisations incorporelles.....	74
2- 20- c.	Immobilisations corporelles	74
2- 20- d.	Immobilisations financières.....	74
2- 21.	Stocks.....	74
2- 22.	Créances clients.....	75
2- 23.	Trésorerie	75
2- 24.	Endettement net	75
2- 25.	Provisions.....	75
2- 26.	Retraites et autres engagements vis à vis du personnel	75
2- 27.	Plan d'actions gratuites	76
2- 28.	Gestion du risque financier	76
2- 28- a.	Introduction.....	76
2- 28- b.	Risque de crédit.....	76
2- 28- c.	Risque de liquidité	77
2- 28- d.	Risque de marché	78
2- 28- e.	Risque de taux d'intérêt	78
2- 28- f.	Risque de change.....	78
3)	NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	79
Note 1	Chiffre d'affaires.....	79
Note 2	Coûts Directs.....	79
Note 3	Frais Généraux.....	80
Note 4	Autres Produits et Charges Opérationnels.....	80
Note 5	Coût de l'endettement et poste « Autres Produits et Charges Financiers ».....	80
Note 6	Immobilisations	81
a.	Immobilisations incorporelles	81
b.	Immobilisations corporelles	82
c.	Immobilisations financières.....	82
d.	Contrats de location-financement	83
e.	Classification des actifs et passifs en fonction des catégories des instruments financiers.....	83

Note 7	Dettes financières.....	84
Note 8	Provisions.....	85
Note 9	Stocks.....	85
Note 10	Clients et comptes rattachés.....	85
Note 11	Autres actifs courants.....	86
Note 12	Fournisseurs et comptes rattachés	86
Note 13	Autres passifs courants.....	86
Note 14	Taux effectif d'impôt	87
Note 15	Déficits fiscaux non activés.....	87
Note 16	Effectifs.....	87
Note 17	Engagements hors bilan	88
Note 18	Rémunérations des dirigeants et des administrateurs de GECI Aviation	89
Note 19	Honoraires des commissaires aux comptes	89
Note 20	Options de souscription d'actions et actions gratuites	89
Note 21	Capitaux propres	89
Note 22	Transactions avec les parties liées.....	90
FILIALES ET PARTICIPATIONS		90

1) Etats Financiers Consolidés

1- 1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL

	en k€	Notes	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Chiffre d'affaires		1	6 273	7 322
Autres Produits courants ⁽¹⁾			472	23 469
Coûts directs		2	-46 918	-30 139
Marge sur coûts directs			-40 174	652
% du chiffre d'affaires			-640,43%	8,90%
Coûts généraux et administratifs		3	-7 549	-5 919
Résultat opérationnel Courant			-47 723	-5 267
Autres Produits et Charges Opérationnels		4	-49 021	8
Résultat opérationnel Net			-96 744	-5 259
Coût de l'endettement financier net		5	-449	-407
Autres charges et produits financiers		5	-98	-168
Résultat courant avant impôt			-97 291	-5 834
Impôts sur les bénéfices		14		
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées			-97 291	-5 834
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées			0	
Résultat net			-97 291	-5 834
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère</i>			-97 291	-5 834
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			0	0

(en euros par action)

	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base	62 597 147	62 597 147
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué	62 597 147	62 597 147
Résultat net de base par action	-1,554	-0,093
Résultat net dilué par action	-1,554	-0,093
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	-1,554	-0,093
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	-1,554	-0,093

	en k€	Notes	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Résultat de l'exercice			-97 291	-5 834
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			0	0
Résultat global total			-97 291	-5 834
Attribuable aux propriétaires de la société mère			-97 291	-5 834
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			0	0

1- 2. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

	en k€	Notes	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11 retraité
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	6		111	53 525
Immobilisations corporelles	6		2 052	2 685
Actifs financiers non courants	6		5 332	2 260
Total Actifs non-courants			7 495	58 469
Stocks et encours	9		2 682	6 263
Clients et autres débiteurs	10		7 828	6 395
Actif d'impôt exigible			0	0
Autres actifs courants	11		11 088	9 708
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7		541	189
Total Actifs courants			22 139	22 554
Actifs non courants détenus en vue de la vente				
Total Actif			29 634	81 024
PASSIF				
Capital			6 637	6 637
Primes et réserves			2 239	7 867
<i>Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)</i>			-97 291	-5 834
Total des capitaux propres			-88 416	8 670
Emprunts et dettes financières	7		50 871	29 074
Provisions non courantes	8		343	261
Autres passifs non courants			1 067	3 859
Total Passifs non courants			52 281	33 195
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	7		7 084	214
Provisions courantes	8		424	212
Fournisseurs et autres créditeurs	12		49 059	32 695
Passif d'impôt exigible			29	0
Autres passifs courants	13		9 174	6 038
Total Passifs courants			65 769	39 159
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente				
Total des passifs			118 050	72 354
Total Passif			29 634	81 024

Tableau de passage des comptes publiés de l'exercice précédent

	<i>en k€</i>	<i>Avril.10-Mars.11</i>	<i>Reclassement Courant</i>	<i>Avril.10-Mars.11</i>
		<i>Publié</i>	<i>et non Courant</i>	<i>Retraité</i>
ACTIF				
Total Actifs non-courants		56 436	2 033	58 470
Total Actifs courants		24 588	-2 033	22 554
Total Actif		81 024	0	81 024
PASSIF				
Total des capitaux propres		8 670	0	8 670
Total Passifs non courants		29 335	3 859	33 195
Total Passifs courants		43 019	-3 859	39 160
Total des passifs		72 354	0	72 354
Total Passif		81 024	0	81 024

A l'actif, la créance sur l'Etat au titre du Crédit d'Impôt Recherche 2010 d'un montant de 2 033K€ a été reclassée en actif non courant.

Au passif, les acomptes reçus des clients à hauteur de 125 K€ et les produits constatés d'avances au titre des crédits impôt recherche pour un montant de 3 733 K€ ont été reclassés en autres passifs non courants.

Ces reclassements ont été opérés conformément à la norme IAS 1 (présentation des états financiers) car leur réalisation interviendra au delà des douze mois suivant la date de clôture.

Une information comparative est donc présentée au titre de l'exercice précédent.

1- 3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En k€	Avril.11 - Mars.12	Avril.10 - Mars.11
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'ACTIVITE		
Résultat net du Groupe	-97 291	-5 834
+ Amortissements et provisions	2 610	954
- Plus et Moins values de cession d'immobilisations	0	-27
- Autres éléments sans incidence de trésorerie	52 461	196
- Intérêts payés	189	407
- Charge d'impôt (yc impôts différés)	0	0
Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts	-42 031	-4 304
Charge d'impôt (hors impôts différés)	0	0
<i>Variation de stocks</i>	<i>3 580</i>	<i>-841</i>
<i>Variation des créances exploitation</i>	<i>-5 853</i>	<i>-3 194</i>
<i>Variation des dettes exploitation</i>	<i>16 736</i>	<i>11 151</i>
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	14 463	7 116
FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE - (A)	-27 567	2 812
Décaissements nets sur acquisitions/cessions immobilisations	-448	-450
<i>Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles</i>	<i>-40</i>	<i>-52</i>
<i>Encaissements sur cession d'immobilisations incorporelles</i>		<i>111</i>
<i>Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles</i>	<i>-408</i>	<i>-509</i>
<i>Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles</i>		
Developpement Autofinancé	0	-21 566
Investissements d'exploitations nets	-448	-22 016
Décaissements nets liés aux acquisitions financières	-31	2
Investissements financiers nets	-31	2
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)	-479	-22 014
Encaissement net sur augmentation de capital	0	3 698
dont augmentation de capital	0	18 698
dont compensation de comptes courants actionnaires	0	-15 000
Variation nette des comptes courants	14 539	4 655
Variation nette des emprunts	14 052	11 338
<i>Encaissement d'emprunt</i>	<i>14 320</i>	<i>11 533</i>
<i>Remboursement d'emprunt</i>	<i>-268</i>	<i>-195</i>
Intérêts payés	-189	-407
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)	28 402	19 284
Variation des cours des devises	0	0
VARIATION DE TRESORERIE	356	81
Trésorerie d'ouverture	181	100
Variation de trésorerie	356	81
Trésorerie de clôture	537	181
dont disponibilités et quasi disponibilités	541	189
<i>dont autres (découverts...)</i>	<i>-4</i>	<i>-8</i>

1- 4. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

en K€	Capital et réserves liées				Autres réserves et résultat	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto- détenus					
Capitaux propres au 1^{er} avril 2011	6 637	23 968	0	-21 934	8 670	0	8 670	
<i>Résultat net de la période</i>				-97 291	-97 291	0	-97 291	
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :	0	0	0	0	0	0	0	
Résultat global de la période	0	0	0	-97 291	-97 291	0	-97 291	
Augmentation de capital					0		0	
Paiements fondés sur des actions				172	172		172	
Reclassement des actions propres					0		0	
Variation de pourcentage d'intérêt					0		0	
Autres variations				34	34		34	
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	0	206	206	0	206	
Capitaux propres au 31 mars 2012	6 637	23 968	0	-119 019	-88 416	0	-88 416	
Capitaux propres au 1^{er} avril 2010	5 238	7 299	0	-16 926	-4 389		-4 389	
<i>Résultat net de la période</i>				-5 834	-5 834		-5 834	
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :	0	0	0	0	0	0	0	
Résultat global de la période	0	0	0	-5 834	-5 834	0	-5 834	
Augmentation de capital	1 399	16 669		630	18 698		18 698	
Paiements fondés sur des actions				196	196		196	
Reclassement des actions propres					0		0	
Variation de pourcentage d'intérêt					0		0	
Autres variations					0		0	
Total des transactions avec les actionnaires	1 399	16 669	0	826	18 894	0	18 894	
Capitaux propres au 31 mars 2011	6 637	23 968	0	-21 934	8 670	0	8 670	

1- 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Au titre de la norme IFRS 8 « secteurs opérationnels », le Groupe ne considère qu'un seul secteur d'activité, la conception et la production d'avions bi-turbopropulseurs légers.

Sur l'exercice 2011/2012, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 6 273 K€, réalisé essentiellement par Reims Aviation Industries.

La répartition géographique du chiffre d'affaires réalisé par Reims Aviation Industries est la suivante :

Répartition CA Aviation (K€)	F12 (2011-12)		F11 (2010-11)	
France	909	14%	1 323	18%
Union Européenne	2 680	43%	375	5%
Autres Zones	2 684	43%	5 580	77%
Total Consolidé	6 273	100%	7 278	100%

La répartition géographique des actifs non courants est la suivante :

Actifs non courants sectoriels (K€)	F12 (2011-12)	F11 (2010-11)
France	16 426	58 469
Union Européenne		
Autres Zones		
Total Consolidé	16 426	58 469

2) Notes Annexes

La société GECI Aviation (anciennement Reims Aviation Industries) est une filiale du groupe GECI International, groupe de conseil et développement en ingénierie de haute technologie.

Le pôle Aviation du Groupe GECI International, organisé autour de la société GECI Aviation, est dédié à la construction aéronautique. La société GECI Aviation est une holding à la tête d'un groupe comprenant :

- la société Reims Aviation Industries qui assure la production et la vente d'avions F-406 neufs, la vente d'avions F-406 d'occasion après retrofit, des prestations de service après vente pour une flotte de F-406 d'environ 80 appareils dans le monde et enfin des prestations «Heures de vol » réalisées dans un avion F-406 réservé à cette activité. L'unique site de production et d'administration, dédié à l'activité F-406, est situé sur l'Aérodrome de Prunay (51360), près de la ville de Reims ;
- la société GECI Aviation Industries qui détient l'intégralité du capital de la société Sky Aircraft ;
- la société Sky Aircraft, dédiée au développement, à la commercialisation et à la production de l'avion Skylander SK-105. La société est basée sur le site de Chambley (54890).

La société GECI Aviation fait partie du périmètre de consolidation du groupe GECI International.

2- 1. ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS

2- 1- a. Activité commerciale

Reims Aviation Industries conçoit et assemble le F-406, un avion bi-turbopropulseurs (bi-turbines) d'une capacité de 2 pilotes et 12 passagers sur un site unique (administration, équipes techniques et de R&D, production) situé sur l'aérodrome de Reims Prunay (51), en France. Reims Aviation Industries avec 74 salariés propose à ses clients une personnalisation complète des avions F-406.

L'exercice a été marqué par la livraison du F406 SN97 à l'Office de Tourisme et de Cartographie tunisien. Cette livraison de F406 équipé de solutions techniques de pointe confirme la maîtrise de Reims Aviation Industries en matière d'intégration de systèmes complexes et le positionnement stratégique de la société sur le marché en croissance de la surveillance.

Sur ce même marché, Reims Aviation Industries a signé le 22 novembre 2011 une nouvelle commande d'un avion de surveillance au profit d'un client européen.

La Société rénove également des avions pour les commercialiser (retrofit) ou pour les louer directement aux opérateurs (service à l'heure de vol).

Compte tenu du nombre d'appareils F-406 en vol (plus de 80 actuellement), le service après vente (SAV) représente aussi une part importante de l'activité.

L'exercice fiscal F12 est ainsi marqué par la signature, en juin et décembre 2011, de trois contrats entre Reims Aviation Industries et la Défense Acquisition Program Administration (DAPA) de la République de Corée. Il s'agit d'un contrat biannuel de maintenance, couvrant les prestations de réparation d'équipements et de pièces de structure des cinq F406, en service depuis 1998 au sein de la Republic of Korea Navy (ROKN).

2- 1- b. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Le portefeuille de commandes d'avions ne comprend qu'une commande (SN98) destiné à un client Anglais, en cours de production, et pour lequel le client a versé en juillet 2012 un acompte de 3,9 M€ sur un prix total de 5,9 M€, dont 2,1 M€ mis sous séquestre par les banques en vue de délivrer au client une garantie de bonne fin. La livraison de l'appareil initialement prévue en juillet 2013.

Une commande de 2 appareils est en négociation avec un client Australien, mais sans confirmation formelle à ce jour.

Concernant l'activité « services », le contrat pluriannuel d'intégration de systèmes avec les Douanes Françaises pour l'équipement de 7 avions Beechcraft est en cours d'exécution.

Enfin, Le client étatique Coréen a renouvelé son contrat d'entretien pour sa flotte de F-406 pour 2 ans.

2- 1- c. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La société a remporté le 5 juillet 2010, en partenariat avec **Cassidian Electronic**, un appel d'offres des douanes françaises portant sur l'équipement de huit avions King Air 350 Beechcraft. Ce contrat portant sur 8 avions représente un CA potentiel de 6,6M€ (pour un montant initial de 5,5 M€ en raison de travaux complémentaires pour 1,1 M€). A ce jour, quatre de ces 8 avions ont été affermis, pour un montant de 4,3 M€.

D'autre part, un marché en conditions opérationnelles de ces avions pendant leur phase d'intégration est en cours de finalisation.

Plusieurs autres commandes d'avions (6) sont en discussion portant sur les exercices 2013 et 2014.

2- 2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

2- 2- a. Situation financière de Reims Aviation Industries

La société subit une situation de trésorerie tendue avec quelques difficultés à respecter ses délais et un choix dans les dépenses afférentes aux différents programmes en cours

Ainsi priorité a été allouée à l'avancement de l'avion SN98 au détriment parfois de l'activité pièces détachées, consommatrice de trésorerie.

Programme d'avancement de l'avion 98 qui de plus a été ralenti par des modifications des KA350 apportées par les douanes, engendrant :

- Un ralentissement global du programme et une refonte totale de la logique de développement.
- La génération d'un montant de 2M€ de travaux supplémentaires, principalement en charge d'études, pour prendre en compte les conséquences de ces modifications.

Les essais de validation effectués en décembre 2012 ont permis de valider la partie SURMAR du système de mission (Surmar en juillet 2013 et POLMAR en Décembre 2013)

Un avenant conséquent devrait être affermi en juin 2013 pour un montant de 2M€.

Concernant l'avion SN98, il est terminé et peint et la campagne d'essai en vol est commencée depuis mi-mai 2013. La livraison est prévue pour juillet 2013, La caution bancaire ayant été prolongée jusqu'en aout 2013.

Concernant les activités de support, le chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice 2012-2013 sera limité eu égard aux arbitrages de trésorerie. Pourtant, la société a remporté une commande d'environ 200K€ pour la mise en place d'un trou photo dans l'avion SN94 et une prise de commande de 1,7M€ a été effectuée en décembre 2012 portant sur la remise en vol du SN92 libyen.

Concernant la location du SN13, elle a pris fin, le client ayant perdu le marché de surveillance des sites d'essais. Le SN13 a finalement été vendu pour 500 K€ en mai 2013 à Cassidian.

Pour apporter à la société les fonds nécessaires à son développement, des discussions sont en cours avec des institutions régionales et/ou bancaires et/ou des partenaires industriels extérieurs.

Prospection commerciale

Outre l'activité récurrente de réponse aux consultations "courantes" principalement axées sur des solutions de surveillance maritime, des prospections actives ont été menées vers plusieurs zones:

- Russie : Mission à Ulianovsk fin Aout 2012 à l'occasion de leur salon aéronautique
- Chine : Mission à Chengdu en septembre 2012 à l'occasion de la foire de l'ouest
- Afrique du Sud
- Angola
- Guinée équatoriale
- Gabon

Autant de contacts ayant réaffirmé l'existence d'un marché potentiel important pour le F406 dans les années à venir

Operations de Due Diligence:

Plusieurs opérations de due diligence sont en cours avec des acquéreurs potentiels et/ou des institutions bancaires en vue d'apporter à la société les moyens de son re déploiement.

2- 2- b. Liquidation de la filiale SKY Aircraft

Faute d'avoir réuni à temps un tour de table susceptible d'apporter les fonds nécessaires à la poursuite du programme Skylander, nonobstant les efforts et investissements consacrés par le Groupe, aidé par la région Lorraine, la société Sky Aircraft a été placée en redressement judiciaire le 4 octobre 2012, convertie en liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Briey le 16 avril 2013.

Les conséquences de cette liquidation consistent en la désactivation des frais de développement du programme Skylander, à savoir :

- les frais de développement activés antérieurement sur le projet Skylander, soit 52,3 M€, sont constatés en perte sur l'exercice clôturé au 31 mars 2012
- et les dépenses de l'exercice 2011/2012, soit 36,5 M€, sont constatées en charges.

2- 2- c. Contrôle fiscal de GECI Aviation Industries

La société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices clos en 2009, 2010, 2011 et 2012.

Une proposition de rectification a été signifiée pour un montant de 2 044 K€ au titre de la TVA, dont 281 k€ de majorations et amendes. Le groupe est en négociation avec l'Administration pour l'étalement de la mise en recouvrement de cette dette.

2- 3. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre n'a pas été modifié sur l'exercice.

Les sociétés GECI Aviation Industries, Sky Aircraft et Reims Aviation Industries, toutes détenues directement ou indirectement à 100% sont consolidées par intégration globale.

- Déconsolidation de Sky Aircraft :

La société Sky Aircraft a été placée en redressement judiciaire le 4 octobre 2012. Les pouvoirs conférés à l'administrateur de Sky Aircraft correspondaient à une mission d'Assistance (niveau 2 sur 3), c'est-à-dire que l'administrateur participe à la gestion de l'entreprise avec le débiteur (son autorisation et sa signature sont nécessaires).

Ces pouvoirs sont suffisamment étendus pour justifier de la perte de contrôle par GECI International à la date de redressement judiciaire, soit le 4 octobre 2012. Cette analyse repose sur IAS 27, § 32 : « Une société mère peut perdre le contrôle d'une filiale avec ou sans changement dans le niveau absolu ou relatif de sa participation. Cela peut survenir, par exemple, lorsqu'une filiale est soumise au contrôle d'un gouvernement, d'un tribunal, d'un administrateur judiciaire ou d'une autorité de réglementation. Cela peut également survenir à la suite d'un accord contractuel. »

La déconsolidation de Sky Aircraft n'aura pas d'impact dans les comptes consolidés de GECI Aviation au 31 mars 2012. Cet impact, qui sera constaté dans les comptes consolidés du 31 mars 2013, est en cours d'évaluation et devrait correspondre à la différence entre l'actif net (probablement négatif) de Sky Aircraft à la date de déconsolidation et la juste valeur (proche de zéro) des titres Sky Aircraft et créances de compte courant, évalués à cette même date.

2- 4. BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET CONTINUITE D'EXPLOITATION

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 Mars 2012 ont été établis en conformité au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et seront arrêtés par le conseil d'administration prévu pour le mois de juillet 2013. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires de GECI Aviation lors de l'assemblée générale annuelle convoquée pour juillet 2013.

Les principes comptables ainsi que les méthodes d'évaluation, appliqués aux comptes Groupe clos le 31 mars 2011 ont été reproduits aux états financiers consolidés Groupe clos le 31 mars 2012.

Les comptes au 31 Mars 2012 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2013. Néanmoins tant que tous les accords définitifs sur les réductions de dettes ou sur leur rééchelonnement ne sont pas finalisés, le groupe ne peut se prononcer de façon certaine, sur la continuité d'exploitation au-delà du 31 mars 2013, comme rappelé dans la note 2-28-c. de l'annexe.

2- 5. NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATION APPLIQUES

Les normes et interprétations d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2011 n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation et de présentation des comptes. Toutefois, elles ont pu engendrer des notes annexes complémentaires. Il s'agit des normes et interprétations suivantes :

- IAS 24 révisée, informations relatives aux parties liées
- Amendement à IFRS 1, exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants.
- Amendement à IAS 32, Classement des droits de souscription émis ;
- Amendements à IFRIC 14, Paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement normal
- IFRIC 19, Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux propres ;
- Les autres amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes publiés en mai 2010.

L'application de ces textes n'a pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2012.

2- 6. NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATION DONT L'APPLICATION EST OPTIONNELLE AU 31/03/2012

GECI International n'a pas appliqué de façon anticipée les dernières normes et interprétations publiées dont l'application ne sera obligatoire que pour l'exercice ouvert le 1er avril 2012. Il s'agit des normes et interprétations suivantes :

- Amendements à IFRS 1 révisée, Hyperinflation sévère et suppression des dates d'application fermes pour les premiers adoptants ;
- Amendement à IFRS 7 révisée, Informations à fournir – transferts d'actifs financiers ;
- IFRS 9, classement et évaluation des actifs financiers;
- Amendement à IAS 12 révisée, Impôts différés– recouvrement des actifs sous-jacent.
- Amendement IAS 1 révisée - Présentation des autres éléments du résultat global
- IFRS 10 - Etats financiers consolidés
- IFRS 11 - Accords conjoints
- IFRS 12 - Informations à fournir sur les participations des autres entités
- IFRS 13 - Evaluation de la juste valeur
- Amendement IAS 27 révisée - Etats financiers individuels

- Amendement IAS 28 révisée - Participation dans des entreprises associées et dans des coentreprises
 - Amendements à IAS 19 révisée - Avantages du personnel
 - Amendements à IFRS 7 révisée - Information à fournir - Compensation des actifs et passifs financiers- Instruments financiers
 - Amendements à IAS 32 révisée - Compensation des actifs et passifs financiers
- Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels sur les états financiers consolidés est en cours d'analyse.

2- 7. REGLES DE PRESENTATION

Les états financiers consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS – International Financial Reporting standards) applicables au 31 mars 2012.

En application des normes de présentation IFRS, le Groupe présente au bilan, de façon séparée, ses actifs courants et non-courants et ses passifs courants et non-courants.

Le Groupe a classé en actifs et passifs courants, les actifs et passifs qu'il s'attend à réaliser, à consommer ou à régler durant son cycle normal d'exploitation lequel peut s'étendre au-delà des 12 mois après la clôture de l'exercice. Les actifs et passifs courants, hors les créances et dettes financières à court terme constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

2- 8. METHODES DE CONSOLIDATION

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés sur lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif. Ce contrôle exclusif s'apprécie en fonction de la majorité des droits de vote, ou de l'exercice contractuel ou de fait de la direction opérationnelle de la société.

Toutes les sociétés consolidées le sont par la méthode de l'intégration globale et sur la base de situations arrêtées à la date de clôture du groupe et retraitées, le cas échéant, en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

Le périmètre de consolidation est détaillé par la suite.

Tous les comptes des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 Mars 2012.

2- 9. RECOURS A DES ESTIMATIONS ET AUX JUGEMENTS

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent s'avérer différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Pour ce qui concerne les dépenses de recherche et développement, il est rappelé que le Groupe révisait régulièrement ses estimations de dépenses relatives au programme Skylander ; ce dernier étant abandonné, le groupe a acté la liquidation de la société Sky Aircraft le 16 avril 2013 par la désactivation totale des frais de développement lié à ce projet, à savoir, dans les comptes consolidés, les frais de développement activés antérieurement sur le projet Skylander, soit 52,3 M€, sont constatés en perte sur l'exercice clôturé au 31 mars 2012 et les dépenses de l'exercice 2011/2012, soit 36,5 M€, sont constatées en charges.

2- 10. INSTRUMENTS FINANCIERS

2- 10- a. Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe assortis d'une échéance à l'origine inférieure ou égale à trois mois.

2- 10- b. Placements détenus jusqu'à leur échéance

Lorsque le Groupe a l'intention et la capacité de détenir des titres d'emprunt jusqu'à l'échéance, ils sont classés en tant que placements détenus jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

2- 10- c. Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements du Groupe en titres de capitaux propres et en certains titres d'emprunts sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur et toute variation en résultant est comptabilisée directement en capitaux propres, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les éléments monétaires disponibles à la vente, des écarts de change. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé en capitaux propres est transféré en résultat.

2- 10- d. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un instrument est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement du Groupe. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

2- 10- e. Autres

Les autres instruments financiers non dérivés sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, minoré du montant des pertes de valeur.

2- 11. REGROUPEMENT D'ACTIVITES

Un regroupement d'activités peut impliquer l'achat par une entité des titres d'une autre entité, ou l'achat de tout ou partie des éléments d'actifs nets d'une autre entité, qui, ensemble, forment une ou plusieurs activités.

L'écart d'acquisition représente la différence non affectée, à la date de prise de contrôle, entre le coût d'acquisition d'une société ou d'une activité, et la part du Groupe dans l'actif net de cette société ou de cette activité, après l'évaluation à leur juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise en conformité avec la norme IFRS 3 révisée.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif et sont soumis à un test de perte de valeur annuel. Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition.

2- 12. DATE D'EFFET DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date de prise de contrôle, et ceux des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à leur date de cession.

2- 13. ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le groupe, faisant soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées ou en cours de cession sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées. De ce fait, certains éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie de l'exercice précédent font l'objet de reclassements afin de présenter une information comparative relative à ces activités abandonnées.

2- 14. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services liées aux activités courantes des sociétés.

Le chiffre d'affaires et la marge des contrats en cours sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement.

Le produit pris en compte correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base de la dernière estimation du prix de vente total du contrat, multiplié par le pourcentage d'avancement réel de l'opération.

Le pourcentage d'avancement est déterminé par le rapport des coûts encourus sur les coûts probables à terminaison.

Lorsque les prévisions de résultat font apparaître une perte, une provision pour perte à terminaison est inscrite dans le passif non courant du bilan.

2- 15. SUBVENTIONS ET CREDITS D'IMPOTS

Les subventions publiques sont comptabilisées en revenus, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles compensent. Les subventions liées au résultat sont inscrites sur la ligne « Autres Produits courants ».

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation (crédit d'impôt recherche...) sont comptabilisés en résultat opérationnel en déduction des charges auxquels ils se rapportent suivant un traitement identique aux subventions.

Lorsque les subventions concernent des dépenses de développement qui ont été activées, le montant total est étalé sur la durée de vie des dépenses activées, afin de compenser les dotations aux amortissements du bien concerné. Si les dépenses activées n'ont pas encore donné lieu à des amortissements, le montant de ces subventions est neutralisé en produit constaté d'avance.

2- 16. RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Le résultat opérationnel courant retrace la performance opérationnelle du Groupe. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte des événements inhabituels, anormaux et peu fréquents, constitués principalement des coûts de restructuration, des pertes de valeur des actifs (y compris les goodwill), des plus ou moins value de cession, d'autres produits et charges d'une matérialité significative.

2- 17. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Il s'agit de produits ou charges inhabituels, anormaux, peu fréquents et de montants significatifs que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation du CNC du 27 octobre 2004 et le cadre conceptuel de l'IASB.

Les autres produits et charges opérationnels incluent, les coûts de réorganisation et de rationalisation, les litiges majeurs, les reprises de provisions du bilan d'ouverture sans objet, les pertes de valeur conformément à l'application de l'IAS 36, et les plus et moins values de cession des actifs corporels et incorporels.

2- 18. IMPOTS SUR LES RESULTATS

La charge d'impôts dans le compte de résultat est égale à la somme des impôts courants et des impôts différés, en application de l'IAS 12.

Le Groupe applique la méthode du report variable et comptabilise un impôt différé lorsque la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur comptable.

Les actifs d'impôts différés résultant des déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices futurs est probable.

La société GECI Aviation est la tête d'un groupe d'intégration fiscale depuis le 1^{er} avril 2010 qui comprend les sociétés suivantes : GECI Aviation Industries, Sky Aircraft et Reims Aviation Industries.

Traitement comptable de la CVAE :

Depuis 2010, la taxe professionnelle est remplacée par deux nouvelles contributions :

-la cotisation foncière des entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle taxe professionnelle.

- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le Groupe considère d'une part que la valeur ajoutée est un niveau intermédiaire de résultat dont le montant est significativement différent de celui soumis à l'impôt sur les sociétés, d'autre part qu'en substance la CET est une nouvelle taxe instituée dans le prolongement de la taxe professionnelle à laquelle elle se substitue.

En conséquence, la CVAE est donc toujours considérée en charges opérationnelles, traitement analogue à celui appliqué à la taxe professionnelle jusqu'en 2009.

2- 19. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action non dilué est obtenu en divisant le résultat net annuel par le nombre moyen d'actions composant le capital.

Pour le résultat par action dilué, la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation est ajustée pour tenir compte de la conversion en actions ordinaires potentiellement dilutives, des options accordées au personnel.

Si le résultat est négatif, le résultat par action dilué est égal au résultat par action non dilué.

2- 20. IMMOBILISATIONS

2 - 20 - a. Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont comptabilisés en charges à l'exception des frais relatifs aux projets qui remplissent l'ensemble des critères suivants :

- le projet est clairement identifié et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,

- la faisabilité technique du projet est démontrée,

- le Groupe a l'intention de mener son projet à son terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,

- la disponibilité des ressources financières, techniques pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'actif,
- il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

2 - 20 - b. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

2 - 20 - c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations générales 5 à 10 ans
- Matériels de transport 5 ans
- Matériels informatiques 3 à 5 ans
- Matériel de bureau 3 à 5 ans
- Mobilier 10 ans

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement.

Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple.

2 - 20 - d. Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés figurent à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupe ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.

2- 21. STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais d'approche

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les pièces sont gérées, pour les besoins de la gestion des approvisionnements, dans la devise d'achat.

Ces stocks sont ensuite convertis en euros sur la base du cours de clôture.

Une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente.

2- 22. CREANCES CLIENTS

Les créances clients sont enregistrées à la juste valeur de la contrepartie à recevoir, nette des retours, ristournes et remises commerciales et majorées le cas échéant de la TVA.

Les créances sont provisionnées lorsque le risque de non recouvrement est estimé élevé.

2- 23. TRESORERIE

La trésorerie comprend les liquidités et les placements immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque de perte de valeur significative à court terme.

En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt). Ces titres sont valorisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces actifs sont enregistrées en résultat financier.

2- 24. ENDETTEMENT NET

La dette financière nette est constituée de la dette financière à court et long terme sous déduction de la valeur des placements et autres actifs financiers et de la trésorerie et équivalents trésorerie à la date de clôture.

2- 25. PROVISIONS

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour le Groupe, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non) dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation.

L'actualisation est appliquée, dès lors que son effet est significatif, et est comptabilisée en charges financières.

2- 26. RETRAITES ET AUTRES ENGAGEMENTS VIS A VIS DU PERSONNEL

Les salariés des sociétés françaises bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe.

Le montant de l'engagement est comptabilisé sous forme de provision estimée sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet indépendant, à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle, intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 62 ans et 64 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).

- Taux d'actualisation : 3,75%.

- Taux de progression des salaires : 2,5 %
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âge entre 0 % et 43 %.
- Taux de charges patronales : 44,79 %.

Les pertes/gains actuariels liés à l'expérience et/ou la modification d'hypothèses, sont amortis dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés, mais après application d'un corridor de 10 % de la valeur des engagements.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au titre des engagements décrits ci-dessus intègre :

- la charge correspondant à l'acquisition d'une année de droits supplémentaires,
- la charge ou le produit correspondant à l'amortissement d'écarts actuariels positifs ou négatifs,
- la charge ou le produit lié aux modifications des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes,
- la charge ou le produit lié à toute réduction ou liquidation de régime.

La charge comptabilisée en résultat financier au titre des engagements décrits ci-dessus intègre :

- le coût financier,
- la charge correspondant à la variation de l'actualisation des droits existants en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année,
- le produit correspondant au rendement prévu des actifs.

Le traitement des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a pris en considération les changements introduits par la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites. La société a modifié les paramètres de calcul impactés par la réforme, se traduisant notamment par un relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite, ainsi que de l'âge minimal requis pour bénéficier du taux plein.

L'allongement de la durée d'activité induite par cette réforme impacte le montant des indemnités de fin de carrière, la probabilité de présence dans l'entreprise et le nombre d'années sur lequel porte l'actualisation de l'engagement.

2- 27. PLAN D' ACTIONS GRATUITES

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages liés à des plans d'actions gratuites sont évalués et comptabilisés. La juste valeur de l'avantage est amortie linéairement sur la période d'acquisition au compte de résultat dans le poste « charges de personnel » en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

2- 28. GESTION DU RISQUE FINANCIER

2- 28- a. Introduction

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés au recours à l'endettement par le biais de comptes courants d'associé :

- risque de crédit ;
- risque de liquidité ;
- risque de marché ;

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques. Des informations quantitatives figurent par ailleurs dans les états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

2- 28- b. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

GECI Aviation estime ne pas avoir aujourd'hui un risque de crédit ou de contrepartie significatif vis-à-vis d'un tiers. Le coût relativement important et le délai (six à dix huit mois, selon les cas) de fabrication d'un avion commandé par un client pourrait créer un risque de contrepartie vis-à-vis de ce client, notamment si une fraction significative du prix n'était payée qu'à l'achèvement ou après l'achèvement de la fabrication.

En réalité, pour toutes les commandes signées ces dernières années, les clients s'étaient engagés à verser des acomptes au fur et à mesure de l'avancement de la fabrication, correspondants aux coûts engagés par la Société, ce qui limite très fortement le risque de contrepartie. Les contrats fermes étant majoritairement signés avec des clients étatiques ou parapublics, le risque a été fortement réduit.

2- 28- c. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche de GECI Aviation pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation de la Société.

Les dettes financières du groupe à la date du 31 mars 2012 s'établissent à 58 M€ et sont détaillées en note 7 de l'annexe.

En outre, le Groupe doit faire face à un passif échu estimé à environ 6 M€ au 30 avril 2013 (chiffre non audité), principalement constitué de dettes fournisseurs et de dettes fiscales et sociales.

Les premières négociations menées avec les principaux créanciers du Groupe sont en cours et doivent permettre de diminuer la dette globale ou, à minima, d'en étaler le remboursement dans des conditions supportables pour le Groupe. Néanmoins tant que tous les accords définitifs sur les réductions de dettes ou sur leur rééchelonnement ne sont pas finalisés, le groupe GECI Aviation ne peut se prononcer de façon certaine, sur la continuité d'exploitation au-delà du 31 mars 2013.

Par ailleurs, le groupe a bénéficié d'avances reçues remboursables sur les ventes futures d'avions Skylander. Au 31 mars 2012, elles s'élèvent à 21,2 M€, provenant de la Région Lorraine.

La région Lorraine dans le cadre de l'implantation de la société Sky Aircraft et le développement du programme Skylander a accordé à la société SAS Sky Aircraft des aides : 9,1 M€ au titre de l'implantation en région Lorraine, remboursable dans le cas où la SAS Sky Aircraft quitterait la région ; 7,1 M€ au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion ; 5 M€ au titre d'une avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet. Dans le cadre des accords conclus avec le Conseil Régional de Lorraine, des engagements de remboursement avaient été donnés par GECI International pour ces 3 avances et par GECI Aviation pour la seule avance de 9,1 M€.

En décembre 2012, le payeur général de Lorraine a appelé GECI Aviation pour le remboursement de l'avance de 9,1 M€.

GECI Aviation a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision sur l'exercice 2011/2012 au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée entre le groupe et la Région.

Dans sa décision de ne pas provisionner le risque afférent aux remboursements éventuels des aides de la région, la société a pris en compte, outre les consultations faites auprès de ses conseils juridiques, la mainlevée accordée à GECI Aviation par la Région sur les Avis à tiers détenteurs pourtant diligentés par cette dernière, dès prise de connaissance des assignations lancées par GECI Aviation contre la Région Lorraine, pour non-respect de ses engagements.

Dans les comptes consolidés du Groupe et à la date du 31 mars 2012, ces avances consenties par la Région Lorraine sont inscrites en dettes à hauteur de 21,2 M€, du fait du maintien de la société Sky Aircraft dans le périmètre de consolidation, ainsi qu'exposé dans la note 2.3 de l'annexe.

2- 28- d. Risque de marché

Au 31 mars 2012	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilancielle
en milliers d'euros	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	31/03/2012
Passifs financiers	6 958	126	44 672	203	5 996		57 626	329	57 955
Autres passifs non courants			1 067				1 067		1 067
Dettes fournisseurs	49 059						49 059		49 059
Passifs sur contrats encours	0						0		0
Impôts	29						29		29
Autres passifs courants	9 174						9 174		9 174
Trésorerie et équivalent de trésorerie	541						541		541
Position nette	64 678	126	45 739	203	5 996	0	116 413	329	116 742

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

GECI Aviation estime être peu exposée actuellement au risque de marché.

2- 28- e. Risque de taux d'intérêt

L'endettement de GECI Aviation est issu pour l'essentiel de l'activité Skylander, qui a fait l'objet d'un apport partiel d'actifs à GECI Aviation le 16 février 2010. La structure d'endettement est présentée en note 7.

Les avances conditionnées Oseo et AFR (aides à finalité régionale) ne portent pas intérêt. Les autres dettes sont des dettes à taux fixes. Dans ces conditions, l'exposition au risque de taux se limite aux disponibilités et assimilés. Si les taux d'intérêt devaient augmenter de 1%, l'impact sur les produits financiers de GECI Aviation serait une hausse non significative de 2 K€ sur un an.

Dans ces conditions, GECI Aviation estime actuellement être peu exposée au risque de taux.

2- 28- f. Risque de change

L'exposition de GECI Aviation au risque de change est actuellement non significative.

La politique de la Société est, et restera, de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. L'essentiel des contrats clients passés et présents (ventes de F-406 neufs ou d'occasion après retrofit, prestations de service après vente ou d'heures de vol) ont ainsi été facturées en euro, ce qui réduit fortement le risque de change.

La Société envisage de mettre en place une politique de gestion stricte du risque de change, à la fois en réduisant l'exposition (compensation autant que faire se peut entre les ventes dans d'autres devises que l'euro et les achats dans ces mêmes devises, signature de contrats en dollars avec des sous-traitants même européens pour compenser les ventes en dollars, comme c'est la pratique chez d'autres constructeurs aéronautiques) et en ayant recours à des couvertures de change, certaines (ventes à terme) ou optionnelles pour éliminer le risque de change résiduel.

3)NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 CHIFFRE D'AFFAIRES

	En k€	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Facturations		6 273	7 322
Chiffre d'Affaires (dont frais refacturés)		6 273	7 322

La répartition du chiffre d'affaires réalisé par Reims Aviation Industries est la suivante :

Répartition CA Aviation (K€)	F12 (2011-12)		F11 (2010-11)	
Vente avions neufs	2 602	41%	3 274	45%
Vente avions rétrofités	0	0%	0	0%
SAV et pièces	3 445	55%	3 769	52%
Prestations heures de vol	226	4%	235	3%
Total	6 273	100%	7 278	100%

Répartition CA Aviation (K€)	F12 (2011-12)		F11 (2010-11)	
France	909	14%	1 323	18%
Union Européenne	2 680	43%	375	5%
Autres Zones	2 684	43%	5 580	77%
Total Consolidé	6 273	100%	7 278	100%

NOTE 2 COÛTS DIRECTS

	En k€	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Achats consommés		893	3 715
Frais de personnel		12 104	8 525
Honoraires consultants, contractors & sous-traitance		18 139	7 542
Amortissements et provisions		6 580	375
Licences informatiques		2 311	2 135
CIR		-2 466	0
Frais de missions		1 189	726
Autres charges et transfert de charges		8 168	7 120
Coûts Directs		46 918	30 139

Les autres charges et transfert de charges comprennent principalement les coûts liés à aux prestations de support en provenance du Groupe.

L'augmentation des coûts directs est liée essentiellement aux coûts de développement du Skylander, sur la période, comptabilisés en totalité en charges

NOTE 3**FRAIS GENERAUX**

	En k€	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Frais de personnel		2 485	1 827
Loyers et frais de locaux		97	345
Frais de télécommunication et frais postaux		23	18
Honoraires, consultants, contractors		1 415	1 815
Frais de publicité (Marketing&Bourse)		979	461
Impôts et Taxes			-13
Amortissements et provisions		1 431	578
Frais de missions		272	216
Autres charges		846	671
Frais généraux		7 549	5 919

NOTE 4**AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS**

	En k€	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Dotation aux provisions pour litiges		-128	
Désactivation Frais Développement Skylander 2008-2011		-52 289	
CIR lié au développement du SkyAircraft		3 734	
Pénalités		-281	
Autres		-56	8
Autres produits et charges opérationnels		-49 021	8

Suite à l'abandon du programme « Skylander », tous les frais de développement liés au projet ont été réaffectés en charges de l'exercice et mis en charges non courantes.

Les pénalités correspondent au montant qu'a supporté GECI Aviation Industries lors d'un contrôle fiscal.

NOTE 5 COUT DE L'ENDETTEMENT ET POSTE « AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS »

	En k€	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Revenu financier (Placement ..)		0	0
Intérêt financier (Agios bancaires, intérêt Factor ..)		-449	-407
Coût de l'Endettement Financier Net		-449	-407
Gains et pertes de change		-34	-45
Actualisation des indemnités de fin de carrière		-9	-1
Autres		-55	-123
Autres produits et charges financiers		-98	-169

Les charges financières comprennent les intérêts au titre des avances de trésorerie consenties par GECl International (379K€). Les autres charges financières comprennent principalement les intérêts sur les cautions délivrées par Reims Aviation Industries à ses clients.

NOTE 6 IMMOBILISATIONS

a. Immobilisations incorporelles

Les frais de développement du programme « Skylander » ont été désactivés en totalité suite à l'abandon du projet pour défaut de bouclage de financement.

Le Groupe analyse régulièrement la valeur comptable de ses actifs corporels et incorporels afin d'apprécier s'il existe un indice quelconque de perte de valeur.

En k€	Imm. Incorporelles				Total
	Logiciels Techniques	Frais de recherche et développement	Fonds commerciaux et d'établissement	Immobilisation en cours	
Valeur brute au 31 mars 11	35	54 316	10	25	54 386
Acquisitions	40				40
Crédit bail	170				170
Cessions					0
Ecart conversion					0
Coût de développement du Skylander		-51 859			-51 859
Autres (reclassement)	25			-25	0
Valeur brute au 31 Mars 12	269	2 457	10	0	2 737
Amortissements au 31 mars 11	30	830	0	0	860
Dotation	74	1 627	5		1 706
Reprise sur cessions					0
Ecart conversion					0
Autres (reclassement)	60				60
Amortissements au 31 Mars 12	164	2 457	5	0	2 626
Valeur Nette au 31 Mars 12	106	0	5	0	111

La désactivation des frais de développement du programme « Skylander », entraîne la diminution conséquente des immobilisations incorporelles constatées au bilan.

b. Immobilisations corporelles

	Imm. Corporelles			
	Installations techniques	Equipement des bureaux, informatique	Avances sur Immobilisations	Total
Valeur brute au 31 mars 11	2 445	1 247	430	4 122
Acquisitions	355	52		407
Crédit bail				0
Cessions				0
Ecarts conversion				0
Coût de développement du Skylander			-430	-430
Autres (reclassement)	3	-3		0
Valeur brute au 31 Mars 12	2 803	1 296	0	4 099
Amortissements au 31 mars 11	819	618	0	1 437
Dotation	433	178		611
Reprise sur cessions				0
Ecarts conversion				0
Autres (reclassement)	-13	13		0
Amortissements au 31 Mars 12	1 239	809	0	2 048
Valeur Nette au 31 Mars 12	1 564	487	0	2 051

c. Immobilisations financières

	En k€	Participation dans les entreprises non associées	Actifs financiers non courants			Total	
			Prêts	Autres actifs Non courants	Dépôts de garantie		
					Placés en actions		Simple
Valeur brute au 31 mars 11	2	0	2 033	0	225	2 260	
Acquisitions/Augmentations			3 041		31	3 072	
Variation de périmètre Périmètre						0	
Cessions/Remboursements						0	
Ecarts conversion						0	
Autres						0	
Valeur brute au 31 Mars 12	2	0	5 075	0	256	5 332	
Dépréciations au 31 mars 11	0	0	0	0	0	0	
Dotation						0	
Reprise sur cessions						0	
Ecarts conversion						0	
Autres						0	
Dépréciations au 31 Mars 12	0	0	0	0	0	0	
Valeur Nette au 31 Mars 12	2	0	5 075	0	256	5 332	

Il n'y a pas de dépréciation sur immobilisations financières au 31 mars 2012.

d. Contrats de location-financement

En K€				
Immobilisations en Location Financement	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Cumul des Dotations aux amortissements	Valeur nette au 31/03/2012
Immobilisations Incorporelles	170	34	93	76
Immobilisations Corporelles	904	(90)	(459)	444
	1 074	(56)	(366)	521

En K€				
Engagements de crédit bail	Redevances			Prix de rachat résiduel
	payées		à payer	
	exercice	cumul	total	
Immobilisations Incorporelles	65	179	16	0
Immobilisations Corporelles	110	711	212	8
Total	175	890	228	8

En K€				
Engagements de crédit bail	Redevances à payer			Total
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Immobilisations Incorporelles	16			16
Immobilisations Corporelles	110	101		212
Total	127	101	0	228

e. Classification des actifs et passifs en fonction des catégories des instruments financiers

en milliers d'euros	Au 31 mars 2012		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au cout amorti
Actifs financiers non courants	5 332	5 332			5 332	
Stocks	2 682	2 682			2 682	
Clients et comptes rattachés	7 828	7 828			7 828	
Impôts	0	0			0	
Autres actifs courants	11 088	11 088			11 088	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	541	541	541			
Actifs	27 471	27 471	541	0	26 930	0
Dettes financières	57 955	57 955				57 955
Autres passifs non courants	1 067	1 067				1 067
Passifs sur contrats encours		0				0
Dettes fournisseurs	49 059	49 059				49 059
Impôts	29	29				29
Autres passifs courants	9 174	9 174				9 174
Passifs	117 283	117 283	0	0	0	117 283

en milliers d'euros	Au 31 mars 2011		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au cout amorti
Actifs financiers non courants	2 260	2 260			2 260	
Clients et comptes rattachés	6 395	6 395			6 395	
Autres actifs courants	11 741	11 741			11 741	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	189	189	189			
Actifs	20 585	20 585	189	0	20 396	0
Dettes financières	29 288	29 288				29 288
Autres passifs non courants	3 859	3 859				3 859
Dettes fournisseurs	33 220	33 220				33 220
Autres passifs courants	5 514	5 514				5 514
Passifs	71 881	71 881	0	0	0	71 881

NOTE 7 DETTES FINANCIERES

	En k€	Mars.12				Mars.11
		Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	
Compte-Courant actionnaires		27 314		27 314		12 773
Autres dettes financières		224	112	112		298
Avances remboursables (OSEO ...)		28 778	6 846	15 936	5 996	15 768
Dettes de crédit-bail		325	122	203		442
Mobilisation de créances CIR		1 310	0	1 310		0
Découverts et autres		4	4			7
Dettes financières		57 955	7 084	44 875	5 996	29 288
<i>dont court et moyen terme</i>		<i>7 084</i>	<i>7 084</i>			<i>214</i>
<i>dont long terme</i>		<i>50 871</i>		<i>44 875</i>	<i>5 996</i>	<i>29 074</i>
Disponibilités et assimilés		-541	-541			-189
Endettement (Trésorerie) Net(te)		57 414	6 543	44 875	5 996	29 099

Les compte-courants actionnaires sont rémunérés à 4,05 %.

La filiale Sky Aircraft a bénéficié des financements suivants pour le projet Skylander (28,6 M€) :

- Région Lorraine (20,3 M€), qui se décomposent en :
 - 9,1 M€ (AFR)
 - 6,2 M€ (AME, dont 54K€ d'intérêts courus)
 - 5,0 M€ (Avance remboursable, dont 25K€ d'intérêts courus)
- OSEO (8,3 M€, dont 0,9 M€ d'intérêts courus)

La filiale Reims Aviation Industries a bénéficié d'un financement auprès d'OSEO de 0,2 M€

Ces dettes ont été maintenues au bilan au 31 mars 2012 car à la lecture des conventions et après consultation de ses conseils juridiques, soit les sommes dues restent exigibles, soit GECI considère qu'elles ne sont plus dues mais qu'il existe un litige avec La région Lorraine. Aucun produit n'a donc été reconnu au 31 mars 2012, en social comme en consolidation. La dette reste au passif avant la sortie du périmètre de la filiale SKY AIRCRAFT à cause de sa liquidation judiciaire (prononcée le 16 avril 2013 par le Tribunal de Commerce de Briey).

La créance CIR de l'année 2010, a été mobilisée auprès de la Société Générale en octobre 2011. Le maintien en dette est lié à l'effet non déconsolidant de l'opération.

NOTE 8 PROVISIONS

En k€	Mars.11	Variation du périmètre	Reprises suite à			Mars.12
			Dotations	consommation	Reprises non utilisées	
Provisions clients	81		198			279
Provisions autres actifs courants	0		5 626			5 626
Litiges prud'hommaux	75		75			150
Provision pour impôts	0					0
Provision pour risques et litiges	137		409	144		402
Provisions courantes	212	0	484	144	0	552
Provisions non courantes	0					0
Provisions retraites et assimilées	261		-45			216
Total des Provisions	554	0	6 263	144	0	6 673

Au 31 mars 2012, il a été provisionné essentiellement :

- 128 K€ pour le dossier AT Lease et Siemens
- 282 K€ de majorations pour le contrôle fiscal sur GECI Aviations Industries

Un contrôle fiscal a été mené sur GECI Aviation Industries, une provision de 0,3 M€ a été constatée.

Les dotations aux provisions sur autres actifs courants concernent essentiellement, d'une part, une dépréciation de stock de pièces de la filiale Reims Aviation Industries, pour un montant de 5,5 M€, et d'autre part, une dépréciation de stock pour l'avion SN65, en cours de restauration et destiné au marché de l'occasion. Cette dépréciation a été enregistrée à hauteur de 0,2 M€ compte tenu des perspectives de vente de cet avion.

NOTE 9 STOCKS

	En k€	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Stocks de pièces		904	4 269
Encours de production (Aviation)		1 778	1 993
Stocks et encours		2 682	6 262

Les encours au 31 mars 2012 de Reims Aviation Industries concernent les SN 99 et 100. Par ailleurs le stock de pièces de Reims Aviation industries a été déprécié en totalité, par principe de prudence.

NOTE 10 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

	En k€	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Clients et compte rattachés		6 309	3 611
Factures à établir		1 519	2 784
Clients et autres débiteurs		7 828	6 395

La méthode retenue pour la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats d'avion est la méthode à l'avancement. Elle consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat au fur et à mesure de l'avancement du contrat et en fonction de l'estimation du résultat à terminaison.

NOTE 11 AUTRES ACTIFS COURANTS

	En k€	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Avances Fournisseurs		1 188	1 026
Créances sociales		57	57
Créances fiscales		9 547	6 871
Charges constatées d'avance		174	145
Créances diverses		121	1 609
Autres actifs courants		11 088	9 708

Le montant de 9 547 K€ du poste Créances fiscale de l'exercice comprend essentiellement de la TVA déductible liée en majeure partie à des dettes intercos de SkyAircraft.

La diminution du poste « Créances diverses » est liée au versement du solde de l'avance OSEO.

NOTE 12 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	En k€	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Fournisseurs Hors groupe		12 732	4 573
Fournisseurs Groupe		33 036	23 939
Factures non parvenues		3 291	4 183
Fournisseurs et autres créditeurs		49 059	32 695

Le poste « Fournisseurs Groupe » comprend les dettes fournisseurs liées à des transactions avec GECI International et ses filiales, hors du périmètre du pôle Aviation.

NOTE 13 AUTRES PASSIFS COURANTS

	En k€	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Dettes sociales		4 686	1 760
Dettes fiscales		2 138	2 132
Dettes d'immobilisations			525
Dettes diverses		2 350	38
Produits constatés d'avance			1 584
Autres passifs courants		9 174	6 038

NOTE 14 TAUX EFFECTIF D'IMPOT

	En k€	Avril.11-Mars.12	Avril.10-Mars.11
Résultat net		-97 291	-5 834
Taux courant d'imposition en France		33,3%	33,3%
Impôt théorique au taux courant français		-32 430	-1 944
Différence permanente lié à la non imposition du C.I.R.		-2 066	
Autres différences Permanentes			
Régularisation Impôts Différés			
Ecart de taux d'imposition			
Variation de l'impôt sur les déficits fiscaux non activés (Utilisation de déficits antérieurement non activés ou Non activation de déficits générés sur la période)		34 497	1 944
Charge d'impôts du Groupe		0	0
Taux effectif d'impôt		0,0%	0,0%

NOTE 15 DEFICITS FISCAUX NON ACTIVES

En k€	Mars.11	Exercice	Mars.12	Montant
	Base en Euros		Base en Euros	Taux IS non activé
GECI AVIATION SA (*)	6 106	102 786	108 892	33,33%
Total	6 106	102 786	108 892	36 294

Le tableau indique l'ensemble des déficits fiscaux reportables des sociétés du groupe qui n'ont pas été activés.

(*) La société Geci Aviation est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale à partir du 1er avril 2010 comprenant les sociétés

Sky Aircraft, Geci Aviation Industries et Reims Aviation Industries

Lorsqu'une société filiale est en liquidation, les résultats réalisés durant l'exercice au titre duquel intervient sa sortie sont imposés selon les modalités prévues en droit commun. Par ailleurs, les déficits et moins-values nettes à long terme réalisés pendant la période d'application du régime, qui s'étend jusqu'à l'exercice précédant sa sortie du groupe, ne peuvent être imputés sur ses résultats propres. Ils sont conservés par la société mère du groupe.

En revanche, lorsque la société en liquidation est la société mère, les déficits et moins-values nettes à long terme d'ensemble existants peuvent être imputés sur les résultats propres de liquidation de cette société.

NOTE 16 EFFECTIFS

	Avr.11-Mars.12	Avr.10-Mars.11
Salariés	221	186
Personnel mis à disposition	100	100
Total	321	286

Il s'agit des effectifs moyens.

Il convient de noter que dans le personnel mis à disposition figure du personnel de GECl International et de son Pôle Ingénierie.

NOTE 17 ENGAGEMENTS HORS BILAN

La société GECl Aviation Industries (anciennement SkyDesign) a bénéficié d'une subvention de 1 000 000 euros accordée par la société GTH en mars 2006.

Cette subvention est assortie d'une clause de remboursement en cas de retour à meilleure fortune dans les cinq ans à compter de la date de signature de l'acte, soit jusqu'au 31 mars 2011.

Le retour à meilleure fortune se définissait comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître une situation nette supérieure ou égale à 2 000 000 euros pour la deuxième année consécutive.

Un avenant a été signé le 22 juillet 2010 excluant de la définition du retour à meilleure fortune toute augmentation de capital passée ou future, opération interne de restructuration et/ou opération de refacturation. Cet avenant prévoit en contrepartie la prorogation de cette clause de retour à meilleure fortune qui expirera dorénavant le 31 décembre 2015.

Au terme de cet avenant, la condition de retour à meilleure fortune n'est pas remplie sur l'exercice.

La filiale Sky Aircraft est établie sur la base aérienne de Chambley, sur une surface de 2 796 m². Un bail a été conclu pour une période de 6 ans. Le montant des loyers restant à courir jusqu'à la prochaine date de résiliation possible est de 1 048 K€.

La filiale Reims Aviation Industries est titulaire d'un bail pour ses locaux de Prunay. Le montant des loyers restant à courir jusqu'à la prochaine date de résiliation possible est de 206 K€.

Comme indiqué dans la note 2-28-c de l'annexe, la société GECl Aviation a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement de l'avance de 9,1 M€ accordée par la Région Lorraine à la société Sky Aircraft. Cette garantie a été effectivement appelée par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012. A ce stade, le groupe conteste la validité juridique de ces appels en garantie.

	En k€					Mars.11 IFRS
	Total	N+1	N+2	N+3	N+4 et au-delà	
Engagements hors bilan donnés	12 721	2 737	2 209	2 091	5 685	15 054
Caution solidaire de RAI avec Avdef	322	322				322
Caution Coface de GECl Aviation	2 005				2 005	2 005
Caution Marché étranger (2e acompte F406-SN97)	-					1 946
Caution en Faveur d'un Fournisseur	40				40	40
Loyers restant dûs sur bail de Sky Aircraft (Chambley)	1 048	389	389	271		1 436
Avance remboursable Région Lorraine	9 100	1 820	1 820	1 820	3 640	9 100
Loyers restant dûs sur bail de RAI (Reims)	206	206				206
Engagements hors bilan reçus	-	-	-	-	-	2 359
Caution Marché étranger (1er acompte F406-SN97)	-					2 359
Engagements hors bilan	12 721	2 737	2 209	2 091	5 685	17 413
Volume d'heures cumulées dues aux salariés au titre du DIF	7 300					7 070
Volume d'heures cumulées n'ayant pas donné lieu à demande	7 300					7 070

NOTE 18 REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES ADMINISTRATEURS DE GECI AVIATION

M. BITBOUL, Président Directeur Général, a perçu 150 000 € au titre de rémunération fixe de son mandat de Directeur Général non salarié de GECI Aviation.

Il a été attribué aux autres administrateurs au titre de l'exercice 2011/2012, un total de 28 500 € de jetons de présence dont 12 000 € ont été versés.

NOTE 19 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En K€	Mazars				Fiduciaire Leydet				Autres réseaux			
	Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%	
	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : GECI Aviation	103	124	44%	38%	80	82	100%	100%	53	30	100%	0%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : Filiales françaises et étrangères intégrées	133	205	56%	62%	0	0	0%	0%			0%	100%
Autres Diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%			0%	0%
Sous-Total	236	329	100%	100%	80	82	100%	100%	53	30	100%	100%
Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)												
Sous-Total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Total des honoraires	236	329	100%	100%	80	82	100%	100%	53	30	100%	100%

NOTE 20 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES

L'Assemblée générale du 03/07/2010 a voté un plan d'attribution d'actions gratuites, dans la limite de 10% du capital social à la date d'attribution des actions. Cette résolution n'a pas fait l'objet d'une mise en œuvre au 31/03/2012. Certains salariés du pôle aviation bénéficient du plan d'attribution d'actions au niveau de GECI International.

NOTE 21 CAPITAUX PROPRES

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	66 367 187	0,10
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	0	0,10
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	66 367 187	0,10

L'intégralité du capital social a été libérée et les actions ne comprennent pas de dividendes prioritaires ou de restriction de droit de vote.

Il n'existe pas de titres subordonnés. Aucun dividende ne sera versé cette année.

Aucune couverture de change n'a été contractée (cf. note sur les risques de change).

(En actions)	2011/12		2010/11	
	Total	Moyenne pondérée	Total	Moyenne pondérée
Actions en circulation	66 367 187	66 367 187	66 367 187	62 597 147
Actions auto-contrôle	0	0	0	0
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	66 367 187	66 367 187	66 367 187	62 597 147

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier prenant en compte la neutralisation des actions d'autocontrôle.

(En actions)	2011/12	2010/11
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	66 367 187	62 597 147
Effet dilutif des stock-options et droits d'attribution d'actions gratuites	0	0
Nombre d'actions retenu pour le résultat net dilué par action	66 367 187	62 597 147

NOTE 22 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

L'actionnaire majoritaire de GECI Aviation est GECI International à 86,46 %.

Le montant des compte-courants créditeurs vis-à-vis des associés dans GECI Aviation est de 27 314 k€ au 31 mars 2012 dont 379 k€ d'intérêts facturés.

Durant la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, le pôle Ingénierie a facturé pour 2,9 millions d'Euros de prestations d'ingénierie à Sky Aircraft.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société mère du groupe est GECI Aviation, domiciliée Base Aérienne de Chambley, 54890 Onville, au capital de 6 636 719 €. Elle est cotée sur Alternext.

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% de Contrôle	% d'Intérêt
GECI AVIATION SA	Base aérienne de Chambley 54 890 Onville	Globale	Société Mère	Société Mère
REIMS AVIATION INDUSTRIES	Aérodrome Reims Prunay 51360 PRUNAY	Globale	100	100
GECI AVIATION INDUSTRIES SAS	21 Bd de la Madeleine 75001 PARIS	Globale	100	100
SKY AIRCRAFT SAS (filiale de Geci Aviation Industries à 100%)	Base aérienne de Chambley 54 890 Onville	Globale	100	100

GECI AVIATION

Société anonyme au capital de 6 636 718,70 €

Siège social : Base Aérienne de Chambley 54890 ONVILLE

RCS : 447 767 260 R.C.S. Briey

Rapport des commissaires aux comptes

sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31/03/2012

FIDUCIAIRE LEYDET

SIEGE SOCIAL : 47, RUE DE LIEGE - 75008 PARIS
TEL : +33 (0)1 72 29 60 00 – FAX : +33 (0)1 72 29 60 61
SOCIETE ANONYME
CAPITAL DE 285 000 EUROS - RCS PARIS B 382 956 514

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

ADG INTERNATIONAL

MEMBRE FRANÇAIS DE GRANT THORNTON INTERNATIONAL
SIEGE SOCIAL : 100, RUE DE COURCELLES - 75017 PARIS
TEL: +33 (0) 1 58 36 12 12 - FAX : +33 (0) 1 58 36 12 00

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/03/2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GECI AVIATION, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Comme indiqué au paragraphe 2-4 de l'annexe « Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation », les comptes consolidés du groupe Geci Aviation clos le 31 mars 2012 ont été arrêtés en perspective de continuité d'exploitation appréciée sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture soit jusqu'au 31 mars 2013. Comme indiqué à la note 2-28-c de l'annexe « risque de liquidité », le Groupe ne disposait pas des moyens financiers pour couvrir ses engagements au 31 mars 2013 et a mentionné avoir engagé des négociations avec ses créanciers en vue d'obtenir soit des abandons soit des étalements suffisants lui permettant d'assurer la poursuite de son exploitation. Ces négociations sont toujours en cours sans qu'il soit possible à ce jour de préjuger d'une issue favorable pouvant conduire à une réduction de la dette globale ou à des échéanciers de remboursement compatibles avec la situation financière du groupe. De ce fait, et tant que les négociations ne seront pas finalisées, le groupe ne peut se prononcer de façon certaine sur la continuité de l'exploitation à court terme.

Par ailleurs, comme indiqué dans la note 2-28-c de l'annexe « risque de liquidité », la société GECI AVIATION s'est portée garante à hauteur de 9,1 M€ des financements accordés par la Région Lorraine à la filiale Sky Aircraft pour développer en Lorraine le projet Skylander. Le litige en cours avec la Région pour le remboursement de ces avances conduit aujourd'hui à un aléa qui pourrait avoir des répercussions financières importantes pour le Groupe.

Dans ce contexte, l'application pour l'arrêté des comptes consolidés, des règles et principes comptables IFRS dans un contexte normal de poursuite d'activité concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

En raison des faits exposés ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure de certifier si les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas de justifications complémentaires à la description motivée de notre refus de certifier exprimé dans la première partie de notre rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la première partie de ce rapport.

Fait à Courbevoie , à Paris, le 18 juillet 2013

Les commissaires aux comptes

FIDUCIAIRE LEYDET DIDIER AMPHOUX

MAZARS GAËL LAMANT

ADG INTERNATIONAL Membre français de Grant Thornton International

PAUL DUCLOS

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

GECI AVIATION

Société Anonyme

au capital de 6 636 718,70 €

Base Aérienne de Chambley

54890 ONVILLE

**Assemblée générale d'approbation des comptes
De l'exercice clos le 31 mars 2012**

ADG International

Commissaire aux Comptes

100 rue de Courcelles

75008 PARIS

Mazars

Commissaire aux Comptes

61 rue Henri Régnauld

92400 COURBEVOIE

Fiduciaire Leydet

Commissaire aux Comptes

47 rue de Liège

75008 PARIS

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Société GECCI AVIATION

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 mars 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

1.1 Convention d'aide de l'Agence de Mobilisation Economique et Avenant n°3 à la convention attribuant une aide régionale au titre de l'aide Eco Lorraine Développement

- Nature et objet

Dans le cadre de l'engagement partenarial entre le Conseil Régional de Lorraine et Geci International, Sky Aircraft et Geci Aviation, une convention d'aide de l'Agence de Mobilisation Economique et l'avenant n°3 à la convention attribuant une aide régionale au titre de l'aide Eco-Lorraine Développement ont été conclus en date du 5 décembre 2011. L'aide porte sur une avance remboursable de 7.000.000 €. A ce titre, la convention fixe des obligations administratives, financières, scientifiques, techniques, industrielles et commerciales pesant sur le groupe GECI International pour le développement du Skylander. Elle précise également que les phases de recherche et de commercialisation ne peuvent avoir lieu qu'en Lorraine.

- Modalités

L'avance sera remboursable à partir du 1^{er} janvier 2014, ou immédiatement en cas de cessation d'activité.

Pour les besoins de la présente convention, GECI International s'engage en qualité de caution des autres sociétés du Groupe, votre société, GECI Aviation Industries et Sky Aircraft étant solidaires. Nous vous précisons que cette convention a été autorisée à posteriori par votre conseil d'administration en date du 23 janvier 2012.

- Personnes concernées

Les personnes concernées sont :

- Serge BITBOUL : Président du conseil d'administration et Directeur Général de votre société, Président du conseil d'administration et Directeur Général de Geci International, Président de Sky Aircraft SAS ;
- Pascale SANSONETTI : Administrateur de votre société et administrateur de la société Geci International

1.2 Convention d'avance de trésorerie

- Nature et objet

Dans le cadre de l'engagement partenarial entre le Conseil Régional de Lorraine et Geci International, Sky Aircraft et Geci Aviation, une convention d'avance de trésorerie a été conclue en date du 30 janvier 2012. L'aide porte sur une avance remboursable de 5.000.000 € et est destinée à couvrir les besoins de financement à court terme pour permettre la poursuite du programme « SKYLANDER ».

- Modalités

L'avance sera remboursée au plus tard le 30 novembre 2012. Son remboursement portera intérêt au taux de 3,1%.

Pour les besoins de la présente convention, GECI International s'engage en qualité de caution des autres sociétés du Groupe, votre société, GECI Aviation Industries et Sky Aircraft étant solidaires. Nous vous précisons que cette convention a été autorisée à posteriori par votre conseil d'administration en date du 31 janvier 2012.

- Personnes concernées

Les personnes concernées sont :

- Serge BITBOUL : Président du conseil d'administration et Directeur Général de votre société, Président du conseil d'administration et Directeur Général de Geci International, Président de Sky Aircraft SAS ;
- Pascale SANSONETTI : Administrateur de votre société et administrateur de la société Geci International

2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Autorisation d'un engagement de caution solidaire

- Nature et objet

Dans le cadre de l'engagement partenarial entre le Conseil Régional de Lorraine et Geci International, Sky Aircraft et Geci Aviation, les engagements suivants ont été consentis par votre société :

- Garantie de remboursement anticipé de l'avance remboursable octroyée à la société Sky Aircraft par le Conseil Régional de Lorraine d'un montant de 9.100.000 € augmentée des intérêts calculés au taux légal en vigueur en cas de non-implantation ou dès-implantation de Sky Aircraft ou de votre société du site de Chambley ;
- Garantie de remboursement de tous les frais préfinancés et dûment justifiés soit par la Région Lorraine, soit engagés par un tiers, pour la construction industrielle dans le cadre du projet immobilier d'entreprise, en vue de l'installation de Sky Aircraft sur le site de Chambley, en cas de non-implantation ou dès-implantation de Sky Aircraft ou de votre société du site de Chambley ;
- Engagement de caution solidaire pour le paiement des loyers dans le cadre du contrat de crédit-bail immobilier à intervenir entre Sky Aircraft et un organisme régional pour l'occupation des locaux industriels qui seront situés sur le site de Chambley ;
- Engagement d'assumer son rôle et ses obligations d'actionnaire majoritaire en cas de non-respect de ses engagements par la société Sky Aircraft.

- Modalités

La convention est valable jusqu'à l'échéance du remboursement de l'avance remboursable par Sky Aircraft à la Région Lorraine, soit pour une durée de 5 ans.

- Personnes concernées

Les personnes concernées sont :

- Serge BITBOUL : Président du conseil d'administration et Directeur Général de votre société, Président du conseil d'administration et Directeur Général de Geci International, Président de Sky Aircraft SAS ;
- Pascale SANSONETTI : Administrateur de votre société et administrateur de la société Geci International

2.2 Convention d'intégration fiscale

- Nature et objet

Convention d'intégration fiscale conclue en date d'effet du 1er avril 2010 pour les sociétés Geci Aviation, Geci Aviation Industries, Sky Aircraft et Reims Aviation Industries.

- Modalités

En sa qualité de tête de groupe d'intégration fiscale, votre société perçoit les montants d'impôt sur les sociétés qui sont normalement dus par les sociétés membres du groupe d'intégration fiscale comme si elles étaient imposables distinctement et les reverse auprès des comptables du Trésor public ou de la direction générale des impôts.

Les éventuels reports déficitaires qui apparaîtraient dans chacune des sociétés membres du groupe restent acquis à votre société, quelles que soient leurs modalités d'utilisation future.

- Personnes concernées

Les personnes concernées sont :

Serge BITBOUL : Président du conseil d'administration et Directeur Général de votre société, Président du conseil d'administration et Directeur Général de Geci International, Président de Sky Aircraft SAS ;

Pascale SANSONETTI : Administrateur de votre société et administrateur de la société Geci International

2.3 Convention de gestion centralisée de trésorerie avec la société Geci International

En application de cette convention, la trésorerie de votre société est gérée de manière centralisée par la société Geci International.

Le produit d'intérêts net comptabilisé en rémunération de cette convention sur la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, s'établit à 769.776 €.

Les personnes concernées sont Serge BITBOUL et Pascale SANSONETTI.

Paris et Courbevoie, le 19 juillet 2013

Les Commissaires aux Comptes

ADG International
Membre français de Grant Thornton
International

Paul Duclos

Mazars

Gaël Lamant

Fiduciaire Leydet

Didier Amphoux